Politique internationale Le Québec, le climat et les droits de la personne *Page A 3*

Syrie Les États-Unis demandent des comptes à la Russie *Page B 5*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CVIII Nº 80 LE DEVOIR, LE MERCREDI 12 AVRIL 2017 1,30 $ + taxes = 1,50 $

Projet de loi sur la marijuana

JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

Chaque année, le 20 avril, des consommateurs de marijuana se réunissent sur la colline du Parlement à Ottawa pour réclamer la légalisation de cette drogue douce. Le gouvernement Trudeau exaucera leur vœu jeudi avec le dépôt d'un projet de loi.

Québec est un peu dans le brouillard

Il y aura des coûts supplémentaires en santé et en sécurité pour les provinces, mais Couillard ne sait pas s'il demandera à Ottawa une compensation financière

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

Québec craint de subir les contrecoups de la légalisation de la marijuana récréative par Ottawa, qui doit présenter jeudi un projet de loi venant préciser l'une des promesses les plus remarquées de sa campagne électorale.

Le gouvernement Trudeau, qui vise la légalisation de la marijuana d'ici juillet 2018, a promis de travailler de pair avec les provinces. Mais, à Québec, la collaboration semble encore se faire attendre.

Jusqu'ici, *«au niveau politique»*, le fédéral n'a *«pas vraiment»* consulté Québec, a reconnu mardi la ministre déléguée à la Santé publique, Lucie Charlebois. Seul son ministère a été consulté sur des questions d'*«appareillage»*, a-t-elle déclaré. Du reste, à deux jours du dépôt du projet de loi fédéral qui doit jeter les bases de la légalisation de la marijuana, Québec en est encore à se poser des questions.

«Nous, on voit des côtés positifs à la légalisation, a déclaré le premier ministre, Philippe Couillard. *Cependant, il faut également rappeler que ça risque — si ce n'est pas bien fait et surtout bien coordonné avec les provinces — de transférer des fardeaux importants sur les épaules des provinces pour toute la réglementation et l'encadrement de cette question.»*

Le nerf de la guerre se trouve donc dans la gestion de ces *«fardeaux»*, ont laissé entendre les élus. *«Le fédéral impose la légalisation de la*

VOIR PAGE A 8 : **MARIJUANA**

Arrêt Jordan

Le «non» de Couillard est moins catégorique

Il est «prématuré» de recourir à la disposition de dérogation, dit le premier ministre

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, n'exclut plus d'emblée le recours à la disposition de dérogation de la Charte canadienne des droits et libertés d'empêcher d'autres procès de crimes majeurs de s'écrouler sous le poids des délais. Mais, dit-il, il serait prématuré d'agir ainsi en ce moment.

Il voit d'un mauvais œil l'idée de suspendre des droits fondamentaux comme celui de tout inculpé à être jugé dans un délai raisonnable, qui est prévu à l'article 11 b) de la Charte. *«Il est raisonnable d'avoir une approche où on corrige le problème* [de l'annulation des procès qui se sont étirés et étirés] *sans avoir recours à un outil qui diminue les droits de tout le monde»*, a-t-il affirmé lors d'une mêlée de presse mardi.

L'opposition estime urgent d'agir pour protéger le système de justice

Après avoir *«complètement effectué»* l'embauche de dizaines de nouveaux procureurs aux poursuites criminelles et pénales, de nouveaux juges à la Cour du Québec ainsi que plus de 350 employés de soutien au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et à la magistrature ou être *«en voie de l'être»*, M. Couillard compte désormais sur l'aide du gouvernement fédéral pour arriver à juguler la crise des délais en matière de justice criminelle et pénale *«de façon encore plus efficace»*.

Le premier ministre s'expliquait mal mardi le peu d'empressement d'Ottawa à pourvoir les six postes de juge à la Cour supérieure qui sont actuellement vacants et à en créer huit nouveaux. *«Il ne s'agit pas d'un caprice»*, a-t-il insisté lors de la période des questions à l'Assemblée nationale. *«Il y a urgence d'agir»*, a ajouté la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée.

Les partis d'opposition comprennent mal les réticences du gouvernement libéral à recourir à la disposition de dérogation. Il n'est pas question de mettre sous le tapis le droit fondamental

VOIR PAGE A 8 : **COUILLARD**

Aujourd'hui

Culture › **Entre émois et cahier de charges.** Sylvain Cormier nous présente la programmation en salle des FrancoFolies. *Page B 8*

Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 2
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

Violence conjugale

Partir, au péril de sa vie

La séparation est un moment à risque pour la femme, doivent savoir les policiers

ISABELLE PARÉ

Bien que plusieurs voient dans la séparation le début de l'accalmie pour les femmes victimes de conjoints violents, plusieurs experts affirment que la rupture constitue plutôt un très grand facteur de risque qui fait bondir de 75% la possibilité pour une victime d'être blessée ou assassinée. Un risque que sous-estiment gravement les policiers et le système de justice dans le traitement des cas de violence conjugale.

«Des études menées en 2009 aux États-Unis ont démontré que 51% des femmes assassinées par leur conjoint ont été tuées quand elles tentaient de fuir la relation. La période post-séparation est un des plus grands facteurs de risque connus», affirme Sasha Drobnick, avocate pour l'organisme américain Domestic Violence

ISTOCK

VOIR PAGE A 8 : **VIOLENCE**

ACTUALITÉS

AGRESSIONS SEXUELLES

La magistrature réprouve le projet de loi d'Ambrose

Le Conseil canadien préconise un engagement volontaire plutôt qu'une formation imposée

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

Les futurs juges devraient-ils être contraints de suivre une formation sur les agressions sexuelles, comme le propose la chef conservatrice Rona Ambrose avec son projet de loi? La magistrature canadienne pense que non. Si elle ne s'oppose pas aux principes sous-jacents à cette initiative, elle dénonce les moyens mis en avant.

«C'est clair, et j'ai entendu le parrain du projet de loi le dire, qu'il s'agit d'une tentative de faire indirectement ce qu'on ne peut pas faire directement. Nous devons faire attention», a déploré en comité parlementaire Norman Sabourin, le directeur exécutif du Conseil canadien de la magistrature (CCM).

Le Parlement ne peut contraindre la magistrature à un comportement particulier sans en compromettre l'indépendance, a rappelé M. Sabourin. C'est pourquoi Mme Ambrose propose d'agir en amont, en contraignant plutôt les aspirants juges.

Mais voilà: il y a un problème de faisabilité, a fait valoir Marc Giroux, le sous-commissaire à la magistrature fédérale, qui comparaissait lui aussi. *«Notre bureau reçoit plus de 500 candidatures par année en moyenne. Et cette année, nous en avons reçu 700 en moins de six mois. Si la formation devait être prodiguée pendant le processus de sélection, à un si grand nombre de candidats, nous nous demandons si la formation serait adéquate et exhaustive.»*

Moins de 10% de ces personnes seront nommées juges, a-t-il ajouté. Autant M. Giroux que M. Sabourin proposent que les aspirants juges signent plutôt un engagement à suivre une formation une fois nommés.

Cet engagement serait toutefois symbolique. Car tous les témoins présents en comité mardi ont assuré que les magistrats suivent une formation en continu.

Au nombre des cours offerts, il y en a un sur la *«sécurité des femmes»*, qui aborde la question des agressions sexuelles.

«C'est une politique de longue date au CCM d'obliger les juges à consacrer au moins 10 jours par année au développement professionnel», a expliqué M. Sabourin.

Lors de sa nomination, un juge est invité à se bâtir un programme de formation. *«En 13 ans, je n'ai jamais entendu parler d'un seul cas où un nouveau juge n'a pas participé aux séminaires pour les nouveaux juges,* continue M. Sabourin. *Et si j'apprenais que cela arrive, cela pourrait devenir un cas disciplinaire.»*

Le Parlement ne peut contraindre la magistrature à un comportement particulier sans en compromettre l'indépendance, a rappelé M. Sabourin

Le cas Robin Camp

Le projet de loi C-337 de Rona Ambrose obligerait tout aspirant juge à suivre une formation sur les stéréotypes et mythes concernant les agressions sexuelles. L'objectif de Mme Ambrose est d'éviter que ne se répète le cas Robin Camp, ce juge albertain qui avait demandé à une victime pourquoi elle n'avait pas *«serré les jambes»*. M. Camp a depuis démissionné.

Le C-337 obligerait aussi le CCM à compiler des données non nominatives sur le nombre de juges par juridiction ayant suivi des cours sur les agressions sexuelles et le nombre de causes présidées par des juges n'ayant pas suivi la formation.

M. Sabourin craint qu'un tel exercice ne serve qu'à *«humilier»* les tribunaux. *«Je ne suis pas certain que de dire, par exemple, qu'à la Cour supérieure de la Saskatchewan il y a sept juges, qu'il y a eu 12 acquittements dans des causes d'agression sexuelle et que trois juges n'ont pas suivi de cours l'an dernier signifierait qu'il y a un problème à cette cour.»*

Lorsqu'un jugement est vicié, un appel est possible, a-t-il rappelé. Et lorsque le comportement d'un juge pose problème, une plainte peut être déposée.

Compétence provinciale

M. Sabourin souligne en outre que l'administration de la justice est une compétence provinciale et que le projet de loi, en commandant la cueillette de telles statistiques, outrepasse le pouvoir du gouvernement fédéral.

Par ailleurs, la juge Adèle Kent, qui dirige l'Institut national de la magistrature (sorte d'école pour les juges), s'oppose à l'obligation qui serait créée par le C-337 que tous les jugements dans les causes d'agression sexuelle soient rendus par écrit, et non oralement.

Selon elle, cela aurait pour effet de ralentir le processus judiciaire. Elle propose de rendre disponible l'enregistrement sonore de la séance où le jugement est lu.

Le Devoir

LIGNE D'EXPORTATION EN ESTRIE

Hydro-Québec privilégie l'agrandissement d'une forêt protégée à l'enfouissement des fils

ALEXANDRE SHIELDS

Hydro-Québec entend privilégier l'idée de compenser le milieu naturel touché par son projet de ligne d'exportation vers le New Hampshire. C'est du moins ce qu'a laissé entendre mardi le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand.

Selon lui, l'enfouissement de la ligne réclamé par les écologistes aurait des impacts sur la forêt Hereford.

Interpellé par le Parti québécois au cours de la période des questions de l'Assemblée nationale, le ministre a dit qu'Hydro-Québec souhaiterait *«contribuer financièrement»* à l'agrandissement de la forêt Hereford.

Son attachée de presse, Véronique Normandin, a par la suite confirmé au *Devoir* que le ministre Arcand faisait référence à une éventuelle *«compensation»*.

Cette ligne doit traverser en plein cœur de la forêt Hereford, un massif forestier pourtant dûment protégé

Une telle option signifierait que la société d'État contribuerait à l'achat de terrains qui seraient par la suite protégés, et ce, dans le but de compenser la perte provoquée par le passage de la future ligne destinée à exporter de l'électricité vers les États-Unis.

Impacts visuels

Cette ligne doit traverser en plein cœur la forêt Hereford, un massif forestier pourtant dûment protégé. Ce secteur est situé au sud-est de Sherbrooke, en Estrie, tout près de la frontière américaine. Il couvre une superficie de 53 km², y compris le mont Hereford. Il a été légué par son ancien propriétaire dans le but d'en préserver la richesse écologique *«pour les générations futures»*.

Pour le moment, le projet d'une ligne dite aérienne, avec ses pylônes, demeure l'option envisagée par Hydro-Québec. La société d'État a d'abord écarté l'idée d'enfouir la ligne en soulignant le coût d'une telle opération, mais aussi ses difficultés techniques. Le coût de l'enfouissement a été évalué à 70 millions de dollars, pour un projet totalisant des investissements de 2,7 milliards.

Le ministre Arcand a par ailleurs soutenu mardi que l'enfouissement *«aurait des impacts visuels»* et *«ne permettrait pas nécessairement d'éviter le déboisement de la forêt»*.

Scénarios à l'étude

Hydro-Québec répond toutefois que l'idée d'enfouir la ligne est sur la table.

«Nous nous sommes engagés à présenter une étude d'enfouissement à nos partenaires du milieu. L'option de l'enfouissement n'est donc pas définitivement écartée», a indiqué mardi son porte-parole, Serge Abergel.

Est-ce que le scénario de la *«compensation»* est à l'étude, comme le dit le ministre Arcand?

«Tous les scénarios envisageables sont à l'étude afin de tenir compte de la situation de la forêt Hereford qui fait l'objet d'une servitude de conservation forestière, incluant le scénario de compensation», a répondu M. Abergel.

Les groupes environnementaux réclament l'enfouissement de la ligne sur un peu plus de 15 kilomètres. Nature Québec fait valoir qu'en sol américain, dans le secteur protégé des montagnes Blanches, la ligne sera enfouie. Pour son directeur général, Christian Simard, l'idée de compenser par l'ajout de terrains privés rachetés par Hydro-Québec créerait surtout un *«dangereux précédent»* pour la protection des *«dons écologiques»* comme celui de la forêt Hereford.

Le Devoir

CBC

La série «Canada: The Story of Us», diffusée par CBC, suscite la grogne chez des collectivités et des nations qui se sont plaintes du traitement qu'elle leur a réservé.

«CANADA: THE STORY OF US»

La CBC s'excuse du bout des lèvres et poursuit la diffusion

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

La CBC a fini par s'excuser devant la pression populaire, mais elle entend toujours poursuivre la diffusion de la série *Canada: The Story of Us*, même dans l'univers des écoles.

Selon Emma Bédard, la directrice des affaires publiques de la CBC, jointe par *Le Devoir*, le diffuseur public va tout de même rendre disponibles la série et du matériel qui l'accompagne au bénéfice des écoles. *«On croit dans le mandat de la série. Raconter des histoires d'une nouvelle perspective, c'était pour nous une façon délibérée.»*

Pourquoi alors le directeur des affaires publiques du diffuseur d'État, Chuck Thompson, a-t-il senti le besoin de s'excuser si c'est pour continuer sur la même lancée? Dans un communiqué publié mardi, il dit: *«Après les deux premiers épisodes, certaines personnes se sont senties mal représentées, et nous nous en excusons.»* Il ajoute qu'*«à partir des commentaires que l'on reçoit, on va les intégrer»*.

Le matériel scolaire lié à la série est-il déjà prêt à être diffusé via Curio, le site éducatif de la CBC? *«Il est avancé, mais il n'est pas terminé*, explique Emma Bédard. *Nous visons juin.»*

Est-ce que, devant la levée de boucliers, la série sera en attendant révisée? *«Non. La série est déjà produite.»*

Temporiser

Selon le directeur des affaires publiques de la CBC, *«nous n'avons jamais eu l'intention d'offenser qui que ce soit ou quelque groupe que ce soit, ni de minimiser l'importance des histoires qui n'ont finalement pas été incluses dans la série»*.

Mais la CBC temporise immédiatement ses excuses en affirmant que le diffuseur public est voué à *«tisser des liens»* et qu'au fond, il est inévitable que tout le monde ne partage pas le même point de vue.

«À titre de diffuseur public du Canada, nous sommes résolus à faire découvrir aux Canadiens leur pays et leur histoire et à les aider à tisser des liens. Lorsque nous racontons l'histoire d'un pays, il y a inévitablement des citoyens, des historiens et des politiciens qui ont une autre façon de voir les choses, et c'est de toute évidence ce qui se passe avec Canada: The Story of Us.*»* Ce qui conduit à poursuivre en fait le programme de diffusion.

Problématique

Lundi encore pourtant, la firme mandatée pour la production de cette série, Bristow Global Media, continuait de défendre bec et ongles le fruit de ses efforts.

Dans une lettre adressée au *Devoir*, les producteurs affirmaient pour se disculper que *«*Canada: The Story of Us *n'est pas l'illustration du documentaire historique exhaustif typique»*.

La série reprend, insiste Bristow Global Media, une formule utilisée en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en Australie, à savoir une suite de dix émissions d'une heure dans lesquelles on retrouve dans chaque épisode cinq histoires principales. Il a fallu faire des choix, répètent donc les producteurs, en finissant tout de même par reconnaître que l'idée de représenter une collectivité aussi morcelée dans une approche semblable est problématique: *«Nous reconnaissons que la notion du "nous" [Us] au sein d'une nation aussi diversifiée que le Canada peut être problématique.»* Bristow Global Media dit aussi regretter *«que certaines personnes se soient senties mal représentées»*.

Mais ce ne sont pas des personnes autant que des collectivités et des nations qui se sont plaintes du traitement que leur a réservé jusqu'ici la série. Au premier chef, on trouve les Acadiens, dont le rôle est marginalisé.

Plusieurs élus de la Nouvelle-Écosse ont fustigé la série au cours des derniers jours. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Stephen McNeil, a même été parmi les premiers à sonner l'hallali de la série.

À Québec, le gouvernement de Philippe Couillard, peu suspect de vouloir jeter de l'huile sur le feu dans le cadre des relations avec Ottawa, a lui aussi exigé des excuses. Le ministre des Relations canadiennes, Jean-Marc Fournier, y est même allé d'une formule-choc pour illustrer sa pensée: *«Il y a un os dans* Story of Us.*»*

CBC a annoncé qu'à compter de mardi elle organisera une série de *«conversations numériques en direct»*, en français et en anglais, histoire *«d'alimenter ce dialogue important sur l'histoire du Canada»*. En réplique aux critiques, la compagnie de production avait souligné à plusieurs reprises que la série avait été réalisée, en accord avec la CBC, uniquement à l'intention d'un public anglophone.

Le Devoir

DÉMOGRAPHIE

L'adoption internationale à la baisse au Québec

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

De moins en moins de Québécois parviennent à adopter un enfant à l'international. En 2016, il y a eu quatre fois moins d'enfants adoptés qu'en 2010, révèle le plus récent rapport du Secrétariat à l'adoption internationale (SAI). Pour la seule année 2016, avec 134 enfants adoptés, la baisse est de 35% par rapport à 2015.

Il y a de plus en plus d'embûches à l'adoption internationale. Selon le rapport, la situation socio-économique de plusieurs pays d'origine, qui s'est nettement améliorée, joue un rôle. L'adoption locale est souvent favorisée. Aussi, ajoute-t-on, plusieurs États ont ratifié la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et *«coopèrent pour la mise en place de systèmes de protection de l'enfance»* à l'intérieure de leurs frontières.

La Chine est un bon exemple du phénomène. Alors que des centaines d'enfants chinois étaient adoptés au Québec chaque année dans les années 90, ils n'étaient plus que 29 en 2016.

Donald Foidart est vice-président directeur de la Société formons une famille, l'organisme agréé qui a organisé le plus grand nombre d'adoptions en 2016. Selon ses observations, l'amélioration des conditions économiques en Chine, jumelée à la fin de la politique de l'enfant unique, a changé la donne. *«Mondialement, les rapports font état de trois ou quatre familles intéressées par enfant»*, illustre-t-il.

Les enfants adoptés au Québec l'an dernier proviennent de 16 pays et même, dans certains cas, d'une autre province canadienne. Plus de la moitié des enfants sont nés en Asie, 19% en Amérique, 12% en Afrique et 15% en Europe. La Chine arrive première, suivie de la Colombie avec 18 enfants adoptés. Ce sont aussi 17 jeunes ukrainiens qui ont trouvé un foyer au Québec en 2016. La majorité avait plus de sept ans.

Le recul de l'adoption internationale au Québec ne signifie pas que des enfants ne sont pas à la recherche d'une famille, précise le rapport. Seulement, les parents d'intention doivent être ouverts à accueillir des enfants plus âgés, présentant des problèmes de santé physique, psychologique ou de développement ou être prêts à accueillir une fratrie.

La directrice du SAI, Josée-Anne Goupil, était en déplacement à l'étranger mardi et dans l'impossibilité de commenter.

Le Devoir

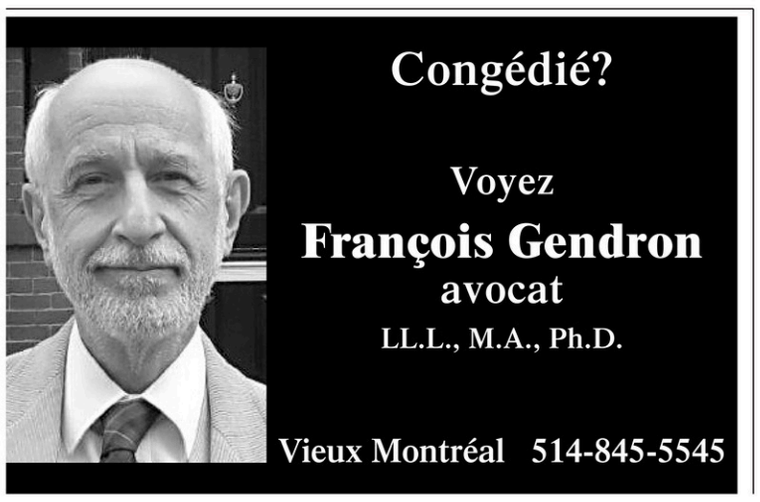

ACTUALITÉS

L'incertitude devient une habitude

DENIS FERLAND

Le gouvernement Trudeau a été inondé de commentaires, de suggestions et même d'exhortations sur l'enjeu que représente la relation canado-américaine à l'ère Donald Trump.

Le principal défi réside dans l'écart entre les intentions exprimées par M. Trump et leur concrétisation. Les frappes de la semaine dernière contre un objectif syrien constituent le plus récent épisode du feuilleton des contradictions à la Maison-Blanche.

On peut certainement débattre de l'appui sans réserve de Justin Trudeau à ce qu'il a décrit comme une *«intervention limitée et ciblée»*. Plus largement, l'enjeu est le dernier en date des exemples de l'incohérence du gouvernement Trump avec laquelle le gouvernement canadien doit composer.

Pas de «doctrine Trump» ici, ce sont les saisissantes images télévisées de victimes syriennes, surtout celles des enfants, qui ont ouvert les yeux du président. Son secrétaire d'État soutenait encore la semaine précédente que les États-Unis ne visaient que le groupe État islamique en Syrie et qu'il revenait aux Syriens de choisir leurs dirigeants. Devant de semblables attaques à l'arme chimique en Syrie en 2013, Trump affirmait que Barack Obama était *«bête»* et il lui enjoignait de ne pas attaquer le régime de Bachar el-Assad.

S'il y a une constante dans ce gouvernement, c'est l'inconstance. Les frappes sont survenues au moment où M. Trump offrait un dîner d'État au président chinois Xi Jinping en Floride, lui qui avait promis en campagne de servir des hamburgers de chez McDonald's aux dirigeants chinois à cause de leurs politiques commerciales malhonnêtes. Après la menace d'une taxe de 45% sur les importations chinoises et la remise en question de la politique d'une seule Chine, Donald Trump parlait après sa rencontre avec Xi d'une *«relation remarquable»* et de son *«grand respect»* pour son vis-à-vis.

Les incohérences de Trump sont là pour de bon

Même décalage entre la rhétorique de campagne enflammée et séduisante sur l'OTAN, l'Union européenne et le commerce international et le ton maintenant plus modéré du président ainsi que des membres de son cabinet.

Le message est aussi brouillé sur *le* dossier crucial pour le Canada, celui de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Un *«désastre pour les États-Unis»* que Trump promettait de *«renégocier»*, ou duquel il voulait *se «retirer, toutes les ententes* [ayant] *une fin»*. Le président lança à Justin Trudeau, en visite à Washington à la mi-février, qu'il ne visait que des *«ajustements»*, de petits réglages.

Les experts invitent plutôt le Canada à ne pas baisser la garde, le processus américain sur les accords commerciaux faisant en sorte que pas mal tout est sur la table, quoi qu'en dise un président mal renseigné. L'ébauche d'une lettre du représentant au commerce alimente les doutes et le «consultant» du cabinet Trudeau, Brian Mulroney, jette une douche froide sur les espoirs de négociations rapides et fluides en qualifiant les demandes américaines de *«bien plus que de simples ajustements»*.

Les réalités politiques et juridiques ont aussi rattrapé Donald Trump. Le remplacement de l'Obamacare a échoué; sa réforme ne remplissait pas sa promesse téméraire de couverture maintenue pour tous à coût moindre et mécontentait une faction républicaine. Et les tribunaux se sont chargés de ses décrets en immigration.

Malgré ces exemples d'imprévisibilité, le gouvernement Trudeau est encore l'objet de pressions afin de réagir par anticipation aux intentions de Trump, notamment en matière de compétitivité.

C'est surtout vrai en ce qui concerne son intention de réformer la fiscalité, notamment celle des entreprises. Les déçus du dernier budget Morneau seront en partie réconfortés par le fait que M. Trump sera limité à ce chapitre par le fait que l'argent devant compenser les pertes de revenus générés ne sera pas au rendez-vous, en partie à cause de l'échec sur l'Obamacare.

À ceux qui suppliaient presque Justin Trudeau de renoncer à imposer un prix sur les émissions de carbone bien avant les récents décrets Trump favorisant les combustibles fossiles, il faut souligner que ces réglementations ne pourront pas être mises en place avant quelques années et que la voie empruntée en permet le démantèlement rapide advenant un changement de régime. Il est donc loin d'être évident, dans ce cas comme dans les autres, que le Canada doive agir avec précipitation. Et c'est sans compter une contestation en cour lancée par 17 États, dont la Californie et New York.

Sans cautionner le gouvernement Trudeau les yeux fermés, on peut certainement comprendre sa modération et surtout l'approche basée sur une grande présence sur le terrain à Washington afin de voir venir les coups qui seront réellement portés, au-delà des déclarations et des tweets du président Trump.

POLITIQUE INTERNATIONALE

Le Québec veut rayonner en matière de climat et de droits de la personne

Philippe Couillard crée la fonction d'«émissaire thématique»

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Le gouvernement libéral repousse les frontières de la doctrine établie par le vice-premier ministre Paul Gérin-Lajoie devant le corps consulaire montréalais au printemps 1965 en désignant des *«émissaires thématiques»* sur la scène internationale.

«Ces personnes contribueront à la promotion des positions et à l'avancement des intérêts du Québec dans des domaines d'actions prioritaires», a fait valoir le premier ministre Philippe Couillard à l'occasion du dévoilement de la *Politique internationale du Québec 2017-2027* mardi.

Le chef du gouvernement compte dépêcher ces «émissaires» sur trois fronts, c'est-à-dire le développement de la diplomatie nordique et climatique, le renforcement de la mobilité des personnes ainsi que la promotion des droits et des libertés de la personne.

D'ailleurs, la promotion des droits et des libertés de la personne constituera un *«axe fort»* de la politique gouvernementale 2017-2027, a insisté M. Couillard. Le Québec promouvra sur toutes sur les tribunes *«l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des personnes de la communauté LGBT»*, a-t-il promis lors d'une présentation sur les rives du fleuve Saint-Laurent.

100 millions sur 5 ans

Après avoir été *«soumis à une certaine rectitude budgétaire»*, le ministère des Relations internationales aura les moyens d'*«ouvrir»* et de *«grossir»* des représentations du Québec à l'étranger, a souligné M. Couillard.

Quelque 100 millions de dollars additionnels ont été prévus dans le budget Leitão afin de promouvoir les intérêts du Québec sur la scène internationale au cours des cinq prochaines années, dont 10 millions de dollars durant l'année financière 2017-2018. *«Nous avons désormais les moyens de nos ambitions pour le monde»*, a lancé la ministre des Relations internationales, Christine St-Pierre.

Mme St-Pierre a récemment annoncé l'ouverture de nouvelles représentations, notamment à Philadelphie, aux États-Unis, qui sont balayés par le vent du protectionnisme, ainsi qu'à La Havane, à Cuba. *«Les accords commerciaux représentent des occasions d'affaires pour nos entreprises. Je pense à l'AECG* […] *et à l'ALENA, qui a permis de doubler nos échanges avec les États-Unis. En vue de la renégociation de cet accord, notre gouvernement est très actif sur le terrain pour faire valoir les forces du Québec»*, a fait valoir la ministre de l'Économie, Dominique Anglade.

À l'heure actuelle, le réseau diplomatique québécois s'appuie sur vingt-six représentations à l'étranger: sept délégations générales, quatre délégations, sept bureaux, six antennes et deux représentations en affaires multilatérales.

Trois «grandes orientations»

M. Couillard a détaillé les trois *«grandes orientations»* qui guideront l'action internationale du gouvernement du Québec au cours de la prochaine décennie.

Rendre les Québécoises et les Québécois plus prospères: *«Plus de mobilité pour nos jeunes, plus de promotion de nos entrepreneurs et de nos travailleurs, plus d'exportations, plus d'entreprises qui choisissent le Québec pour investir»*, a-t-il résumé.

Contribuer à un monde plus durable, juste et sécuritaire: *«Plus de collaboration pour assurer la sécurité, pour prévenir la radicalisation, plus de solidarité internationale, plus de partenariats pour lutter contre les changements climatiques et assurer la transition énergétique. Plus, toujours plus de promotion de l'expertise du Québec en matière nordique et arctique»*, a affirmé M. Couillard tout en pointant le programme de solidarité climatique internationale du Québec qui vise à *«soutenir les efforts des pays francophones les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques»*.

Promouvoir: la créativité, la culture, le savoir et la spécificité du Québec *«Plus de partenariats pour la recherche et l'innovation. Plus, toujours plus de promotion de notre belle culture et plus de promotion de la langue française.»*

Le chef de l'opposition officielle, Jean-François Lisée, reproche au gouvernement libéral de tenter de réparer les *«dommages importants»* qu'il a lui-même *«causés»* notamment en procédant à la fermeture de bureaux — à Milan et à Taipei, par exemple. *«Fermer un bureau, c'est dire à un peuple "Tu ne nous intéresses pas". Alors, revenir après trois ans puis dire "Ah! on s'est trompés, on revient", ce n'est pas une bonne façon de faire de la diplomatie»*, a-t-il soutenu.

Le Devoir

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

La ministre des Relations internationales, Christine Saint-Pierre, et le premier ministre, Philippe Couillard, ont dévoilé mardi la nouvelle politique internationale du Québec.

L'éducation sexuelle implantée par étapes

Le ministre Proulx renonce à étendre le programme à toutes les écoles dès septembre

MARCO FORTIER
MARIE-MICHÈLE SIOUI

Le ministre Sébastien Proulx renonce à implanter les cours d'éducation à la vie sexuelle dans toutes les écoles primaires et secondaires dès la rentrée scolaire de l'automne prochain.

Devant les craintes pour la formation des enseignants et pour la disponibilité du matériel pédagogique, le ministre se donne du temps avant d'étendre l'éducation sexuelle à l'ensemble du réseau. Il compte tout de même augmenter le nombre de classes qui offriront les *«contenus»* en éducation à la sexualité en septembre prochain.

«On souhaite davantage de classes dès l'automne. Il n'y aura pas une implantation obligatoire des contenus pour l'ensemble des élèves en septembre prochain. On a une quinzaine d'écoles [qui participent à des projets-pilotes]*, on ne peut pas passer à des milliers d'un coup. Par contre, il y aura des propositions pour accélérer l'implantation, pour que rapidement les contenus soient obligatoires pour l'ensemble des élèves»*, a dit le ministre de l'Éducation au *Devoir*, en marge des travaux de l'Assemblée nationale.

M. Proulx se rallie à l'opinion de membres d'un comité consultatif sur l'éducation à la sexualité — notamment des directions d'école et des syndicats d'enseignants —, qui jugent prématurée l'implantation de ces apprentissages dans toutes les écoles dès la rentrée de l'automne 2017. Ce comité doit se réunir la semaine prochaine pour prendre connaissance du bilan de la première année des projets-pilotes (l'année 2015-2016) qui prennent place dans une quinzaine d'écoles.

Les enseignants sont formés et le matériel pédagogique est prêt dans ces quinze écoles, insiste le ministre Proulx. L'implantation progressive de l'éducation à la sexualité permettra à toutes les écoles de désigner des professeurs et d'autres professionnels pour enseigner ces capsules aux élèves.

Il s'agit de *«capsules»*, *«d'apprentissages»* et non d'un cours en bonne et due forme: la formation en éducation à la sexualité doit se faire durant tout le parcours scolaire, à différents moments à déterminer, et non durant une case horaire. Le ministère de l'Éducation prévoit cinq heures de formation par année au primaire, et jusqu'à quinze heures au secondaire. Comme ce n'est pas un cours, les élèves ne seront pas notés en éducation sexuelle.

Urgence d'agir

Le temps presse, ont souligné les partis d'opposition et la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). *«Oui, il se peut que toutes les conditions gagnantes ne soient pas réunies pour la mise en place parfaite et généralisée à l'automne. Mais si on attend les conditions parfaites, nous allons attendre longtemps! On doit pouvoir avancer, le* statu quo *n'étant pas une option»*, a indiqué Corinne Payne, présidente de la FCPQ, dans une lettre au *Devoir*.

«Les parents du Québec sont convaincus qu'un enseignement fait par un pédagogue est, et de loin, plus pertinent que toute "l'information" propagée sur Internet. Ne voit-on pas, dans les dernières années, une recrudescence des ITSS, des comportements sexuels à risques et de la violence sexuelle chez les jeunes? Que penser, également, de l'intimidation et de la violence relativement à l'expression d'une sexualité différente?», poursuit la lettre.

Le Parti québécois et Québec solidaire ont aussi pressé le ministre Sébastien Proulx d'agir rapidement. Le comité consultatif ne s'est pas réuni dans la dernière année, a souligné le député péquiste Alexandre Cloutier.

«Le gouvernement doit investir pour implanter rapidement l'éducation à la sexualité, a réagi la députée solidaire Manon Massé. *Il y a des gens qui sont formés pour donner cette formation aux élèves et qui s'appellent des sexologues. Il y a aussi des groupes communautaires qui ont une expertise depuis des décennies. Ils peuvent aller dans les écoles.»*

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures
de la voirie et des transports

Direction des infrastructures

Appel d'offres : 332311

Travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2017).

L'ouverture de la soumission prévue pour le **12 avril 2017 est reportée au 19 avril 2017** à 10h30 dans les locaux du Service du greffe de l'Hôtel de ville.

Montréal, le 12 avril 2017

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Service de l'eau

Direction de l'épuration des eaux usées

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : SP1702-138384-C

Descriptif : Travaux civils, électriques et de contrôle pour la mise à niveau et la sécurisation du poste de garde de l'entrée principale de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte

Date d'ouverture : Le 10 mai 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : Sally Dagher ing. Sally.dagher@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 12 avril 2017

Visite supervisée des lieux : ☐ N/A. ou ☒ Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 24 avril 2017 à 15h00, à l'adresse courriel suivante : deeu-visite-ao@ville.montreal.qc.ca

Les visites auront lieu du 19 avril au 26 avril 2017 inclusivement, selon l'horaire suivant : à déterminer.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 12 avril 2017

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Appel d'offres

Montréal

Service de l'eau

Direction de l'eau potable

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 10h30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 10218

Descriptif : Construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin

Date d'ouverture : Le 1er Mai 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : Amar Ouchenane, ing. chargé de projet
Courriel : dep-ao@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du : 12 Avril 2017.

Visite supervisée des lieux : ☒ N/A. ☐ ou Oui, obligatoire :

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 12 Avril 2017

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Appel d'offres public

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Veuillez noter que l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres public PARCS-17-02 prévue le 13 avril 2017 est reportée au **19 avril 2017**, à 10 h 30.

Le 12 avril 2017

La secrétaire d'arrondissement,
Me Danielle Lamarre Trignac

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels

Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 17-15992

Location, sur demande, d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Montréal, 36 mois

L'ouverture des soumissions prévue pour le 12 avril 2017 est reportée au 19 avril 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 12 avril 2017

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Service de l'eau

Direction de l'eau potable

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 10220

Descriptif : Construction de la nouvelle station de pompage Rosemont

L'ouverture des soumissions prévue pour le, 24 avril 2017, est reportée au, 8 mai 2017, à 10h30, au service du greffe de la Ville de Montréal, à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.

Montréal, le 12 avril 2017

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Centre de la petite enfance Ste-Justine
Lot 2 173 329
(Terrain adjacent au bâtiment situé au 3185, avenue Ellendale)

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 1er mai 2017, à 19 heures, au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'occupation des cours.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser dans une cour avant, un maximum de deux terrains de jeux, accessoires à une garderie à construire sur le lot 2 173 329 situé à l'intersection nord-ouest des avenues Ellendale et McShane, et ce, malgré l'article 28 du Règlement 06-044 qui spécifie que, sauf indication contraire, seules les occupations à des fins d'aire de stationnement pour vélos et de débarcadère pour véhicule automobile sont autorisées dans une cour avant. Cette autorisation est conditionnelle à ce que les terrains de jeux ne soient pas localisés dans un triangle formé par le prolongement des lignes de la limite de chacun des deux trottoirs publics, du côté du terrain, jusqu'à leur point d'intersection, d'une longueur de 7 m, et réunies par un troisième côté.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 12 avril 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

PROMULGATION
PROJET PARTICULIER PP-95

AVIS est par les présentes donné que la résolution approuvant le projet particulier ci-après décrit a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 13 février 2017, est réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal et est entrée en vigueur le 31 mars 2017 conformément à la loi.

RÉSOLUTION CA17 170049 : approuvant le projet particulier PP-95 visant à autoriser la démolition de bâtiments, des opérations cadastrales ainsi que la construction, la transformation et l'occupation visant un projet de développement mixte au 6911 et 6875-6877, boulevard Décarie, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017)

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 12 avril 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Appel d'offres

Montréal

Service des grands parcs, du verdissement et Mont-Royal

Bureau de projets d'aménagement - Grands parcs

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 16-6971

Descriptif : Parcs Jeanne-Mance, La Fontaine et Jarry – Remplacement des gradins

Date d'ouverture : 1er mai 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : **appelsdoffres.infos.dgpv@ville.montreal.qc.ca**

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 12 avril 2017

Visite supervisée des lieux : ☒N/A. ou ☐Oui, obligatoire :

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 12 avril 2017

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 20 février 2017, a adopté les règlements suivants :

17-018 Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer les travaux d'améliorations locatives incluant des travaux afin d'accueillir la technologie RFID, de rénovation, d'aménagement et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements prévues au programme RAC

17-019 Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066)

17-020 Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 $ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du centre hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005)

17-021 Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079)

17-022 Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002)

17-023 Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013)

17-024 Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RCG 16-001)

17-025 Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)

17-026 Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 $ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes

17-027 Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021)

17-028 Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération

17-029 Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013)

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements 17-018, 17-019, 17-020, 17-021, 17-022, 17-023, 17-024, 17-025, 17-026, 17-027 et 17-029 le 6 avril 2017 et approuvé le règlement 17-028 le 7 avril 2017. Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 12 avril 2017

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux
et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi :
Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du mardi :
Réservations avant **15 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE

avisdev@ledevoir.com

Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340

www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

La suite des avis se trouve en page B 4

Appel d'offres public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS est par la présente donné que le Comité de démolition de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce tiendra une séance le **mercredi 26 avril 2017, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, 4ième étage, Montréal**, en vue d'étudier la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble suivant :

7065, avenue Somerled

Au cours de cette séance, une période sera consacrée aux questions des citoyens relativement à cette demande de démolition ainsi qu'au programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé proposé.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication du présent avis ou à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par courrier au 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal, H3X 2H9, ou par télécopieur au 514 868-3538.

FAIT à Montréal, ce 12 avril 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à un représentant de Caron Construction Inc. de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district d'Arthabaska situé au 800, boul. Bois-Francs Sud, Victoriaville, Québec afin de recevoir la Mise en demeure de désigner un nouvel avocat ou d'indiquer son intention d'agir seul et Pièces qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 415-22-006309-136.

Me Nicolas Sénéchal du cabinet Sénéchal Avocat a cessé d'occuper dans le présent dossier. Vous êtes mise en demeure de désigner un nouvel avocat pour vous représenter ou d'indiquer votre intention d'agir seul, dans les 10 jours suivant la publication de cet avis. À défaut, l'instance se poursuivra comme si vous n'étiez pas représentée. Si vous ne respectez par le protocole de l'instance, la demanderesse pourra obtenir un jugement contre vous selon les conclusions de la demande.

Le présent avis est publié à la demande de Loïc Fontaine, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 6 avril 2017

Lucie Meunier, huissière

Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de résolution CA17 170099 approuvant le projet particulier PP-97 visant à permettre l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » pour le bâtiment situé au 3600, avenue de Kent, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, que le projet de résolution CA17 170099 approuvant le projet particulier PP-97 décrit ci-dessus a été adopté par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017 et fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le **20 avril 2017 à compter de 18 heures 30 au 5160, boulevard Décarie, 4ième étage, à Montréal**, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser l'occupation du bâtiment sis au 3600, avenue de Kent, à des fins d'activités communautaires ou socioculturelles.

QUE ce projet particulier vise la zone 0328 ci-après illustrée :

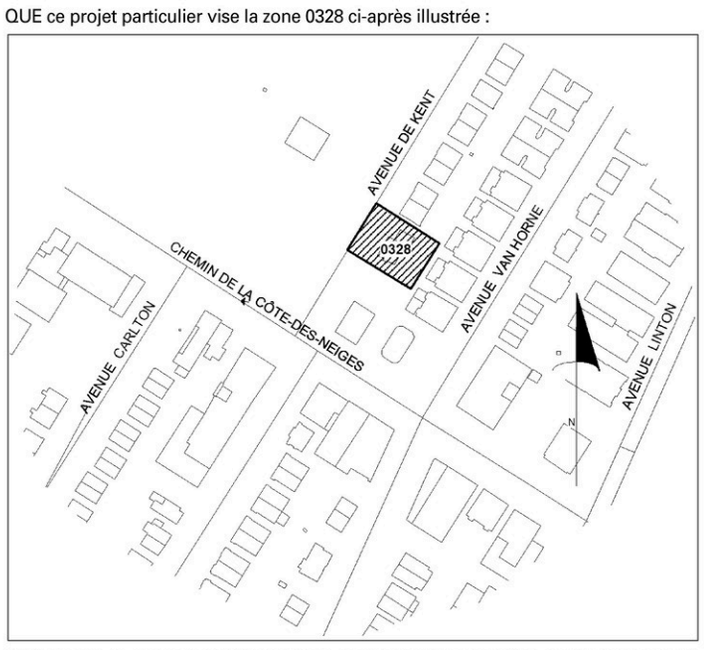

QU'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de résolution ainsi que le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du projet de résolution sans frais. Pour toute information additionnelle vous pouvez communiquer au 514 868-4561.

QUE le présent avis ainsi que ce projet de résolution et le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont également disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : **ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg**, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 12 avril 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Avis public

Montréal

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 193 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Avis est donné que le 6 avril 2017, la Ville a autorisé l'accomplissement des formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée des restrictions qui affectent ses titres dans l'usage futur des lots suivants :

- les lots 5 958 114 et 5 958 115 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la 32e avenue, la 34e avenue et la rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (DA176896027)

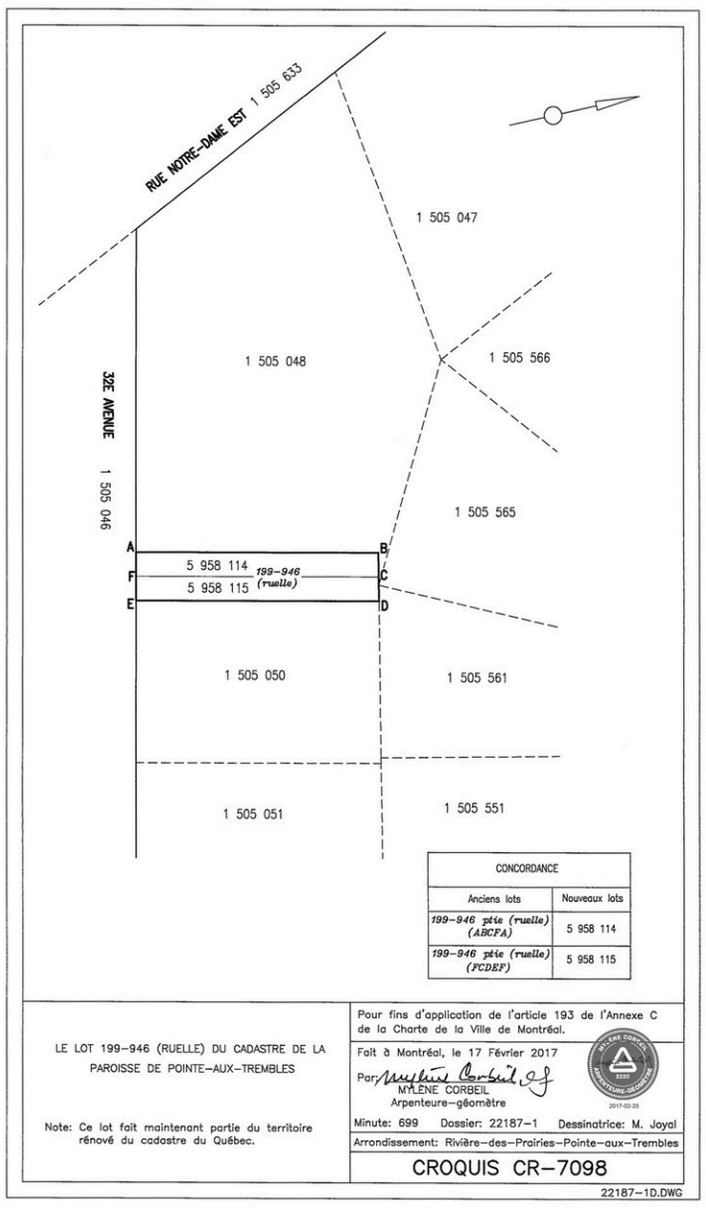

Montréal, le 12 avril 2017

Le greffier de la Ville,
Me Yves Saindon

D'importantes entraves sur le circuit Gilles-Villeneuve

L'utilisation de la piste sera restreinte cet été pour des milliers d'adeptes de vélo, de patin et de course

AMELI PINEDA

Les baigneurs de la piscine du parc Jean-Drapeau ne seront pas les seuls à voir leurs activités perturbées cet été, a appris *Le Devoir*. Cyclistes, coureurs et amateurs de patins à roues alignées devront aussi se trouver d'autres endroits pour pratiquer leurs sports alors que la Société du parc Jean-Drapeau annoncera prochainement d'importantes entraves au circuit Gilles-Villeneuve pour assurer la tenue des spectacles du promoteur privé evenko.

Ce sont les travaux de construction de l'amphithéâtre naturel, site où se déroulaient jusqu'à l'an dernier les spectacles musicaux, qui forcent evenko à déménager ses événements sur le circuit automobile. *«Il y aura une série d'impacts et des déviations sont à prévoir, mais tout sera dévoilé lors d'une annonce»*, souligne Geneviève Boyer, chargée de communication à la Société du parc Jean-Drapeau.

La semaine dernière, la Société confirmait que ces mêmes travaux forcent la fermeture du complexe aquatique fréquenté annuellement par quelque 65 000 baigneurs et athlètes.

Nouvelles scènes

Sur le site Internet d'evenko, quatre événements musicaux, qui se tiendront entre le 19 juillet et le 19 août, sont prévus sur le circuit Gilles-Villeneuve.

Un plan disponible en ligne montre entre autres que la piste de course sera complètement utilisée pour la tenue du populaire festival Osheaga, du 4 au 6 août. Il n'a pas été possible de savoir hier si le circuit sera fermé durant le montage et le démontage des six scènes.

Le festival de musique électronique ÎleSoniq, qui se déroulera les 11 et 12 août, n'a pas encore dévoilé l'emplacement de ses scènes, mais devrait aussi s'étendre sur le site, puisqu'en général trois scènes sont aménagées pour accueillir les artistes. Pour les spectacles de Metallica, le 19 juillet, et de Guns N'Roses, le 19 août, la scène pourrait se trouver dans le secteur du virage en épingle, à l'est du circuit.

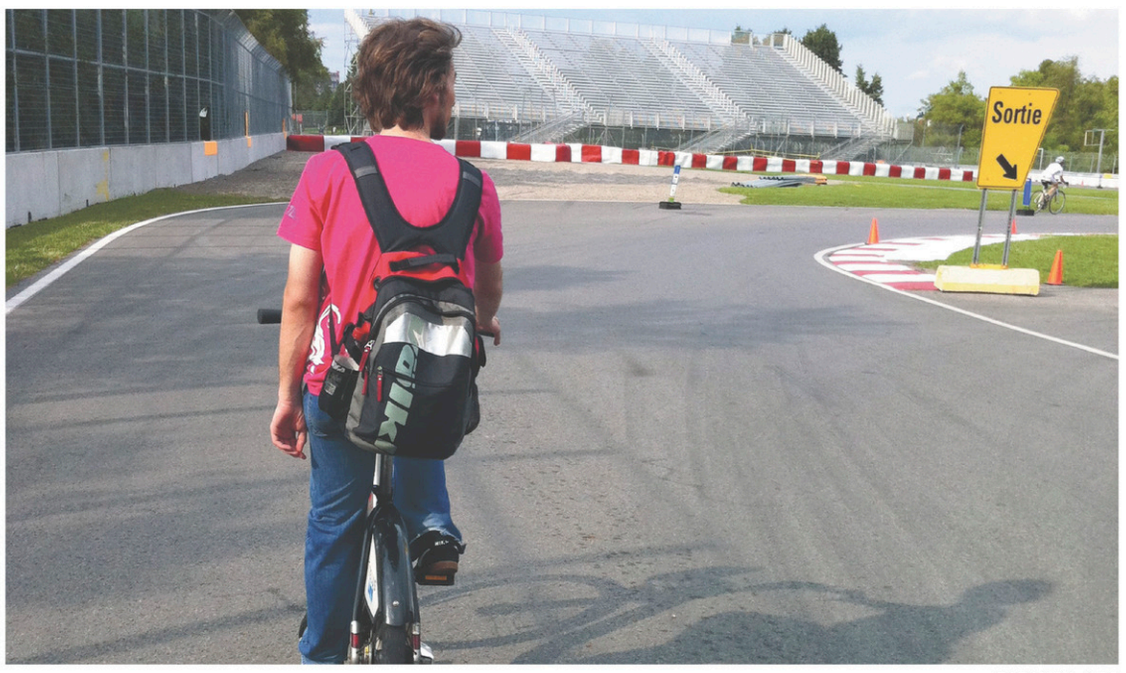

PARANDA / CC

Les cyclistes ne pourront pas profiter entièrement du circuit Gilles-Villeneuve cet été. Des scènes seront montées un peu partout sur le site, notamment dans le virage en épingle pour les spectacles de Metallica et de Guns N'Roses.

Toutes ces dates s'ajoutent à celles du Grand Prix de Montréal, qui se tient du 9 au 11 juin.

Manque d'informations

Hugues Létourneau, conseiller municipal à Saint-Lambert, déplore l'absence de communication depuis que le déplacement des spectacles a été confirmé. *«On a l'impression que le maire de Montréal a décidé de travailler main dans la main pour accommoder Evenko, mais oublie que le parc Jean-Drapeau est avant tout un endroit public»*, souligne M. Létourneau.

Le conseiller s'est d'abord inquiété de la pollution sonore des événements d'evenko. Il craint maintenant que les citoyens soient privés du seul circuit fermé d'entraînement de milliers de cyclistes. *«L'accès qui relie la Rive-Sud au circuit est fermé pendant dix jours durant le Grand Prix, est-ce que ce sera aussi le cas pendant les événements d'evenko?»* questionne-t-il.

Vélo Québec estime que 2017 sera une dure année pour le vélo au parc Jean-Drapeau. *«C'est un site populaire et ce serait dommage qu'il ne soit pas accessible. On comprend que c'est un été exceptionnel en raison des travaux, mais il faut prévoir des accommodements pour les utilisateurs de ce circuit»*, dit Suzanne Lareau, présidente de l'organisme.

Les travaux de 73 millions, financés par Montréal et le gouvernement du Québec, débuteront ce printemps. Ils prévoient notamment la mise en place d'un *«village événementiel»*, d'une nouvelle *«promenade riveraine»* et d'une *«allée Calder»* qui doit relier l'œuvre de l'artiste à la Biosphère.

Le Devoir

REMISE DE DIPLÔMES

Une consigne vestimentaire discriminatoire embarrasse le collège Regina Assumpta

JESSICA NADEAU

Le collège privé Regina Assumpta a envoyé une directive interdisant aux jeunes filles le port du pantalon pour la cérémonie de remise des diplômes qui aura lieu en juin. La controverse sur les réseaux sociaux a obligé la direction à réviser ses protocoles.

«Nous sommes en 2017, mais il semblerait que nous sommes restés dans les années 1800 au Collège Regina Assumpta, écrit Wendy Wang, une ancienne étudiante de l'école secondaire privée sur son statut Facebook. *En cette journée de remise des diplômes, où nous sommes supposés célébrer les réussites de ces jeunes femmes et les préparer pour leur grand saut dans la société et sur le marché du travail, on met malheureusement toujours l'accent sur l'importance de la féminité de leur apparence physique.»*

Cette dernière a exposé le problème sur les réseaux sociaux après avoir pris connaissance des *«consignes au sujet de la tenue vestimentaire exigée»* pour la remise des diplômes envoyées ces derniers jours à sa sœur, l'une des 430 finissantes.

Pour les garçons, les directives se limitent à huit mots: *«pantalon noir, bas et souliers noirs bien cirés»*.

Pour les filles, on explique sur huit lignes la longueur réglementaire de la jupe ou de la robe, la couleur du bas de nylon, la hauteur du talon, etc. On précise très clairement que *«le port des pantalons et d'un bouquet de corsage est interdit»*.

Questionné à cet effet mardi matin, le directeur général du collège, Michel Laplante, explique qu'il s'agit d'une procédure qui date de l'époque où l'école était tenue par une congrégation de sœurs et qui a été renvoyée année après année sans que personne ne relève l'anachronisme. *«C'est complètement dépassé, on n'a pas à faire une distinction entre les filles et les garçons et on est déjà en train d'écrire un mémo aux parents pour leur dire que le port du pantalon est tout à fait autorisé.»*

Selon le directeur général, il s'agit d'une procédure qui date de l'époque où l'école était tenue par une congrégation de sœurs

Il assure que c'est la première fois que cette *«discrimination»* est portée à l'attention de la direction, qui n'a jamais reçu de plaintes à propos de cette consigne, et en profite pour réviser l'ensemble des procédures afin de s'assurer qu'elles ont toutes été actualisées et sont conformes aux principes de l'établissement.

Le Devoir

NETTOYAGE DES TROTTOIRS À QUÉBEC

Du gaspillage inévitable, selon des groupes verts

ISABELLE PORTER
à Québec

L'arrosage par la Ville de Québec des trottoirs avec de l'eau potable est un moindre mal, de l'avis de deux organismes environnementaux qui doutent de la faisabilité d'autres méthodes.

«La Ville de Québec est loin d'être la pire en matière de gestion de l'eau, plaide le président de Réseau Environnement, Jean Lacroix. *S'ils font ça, c'est qu'ils n'ont pas le choix.»*

Le Devoir révélait mardi que la Ville arrose ses trottoirs avec de l'eau potable. Dans le Vieux-Québec, en matinée, des employés arrosaient les trottoirs à grands jets avec des tuyaux semblables à ceux qu'utilisent les pompiers.

L'image a d'autant plus choqué les internautes que la Ville s'est dotée d'une politique de l'eau en 2010 et que le maire Labeaume avait alors dénoncé le gaspillage par les citoyens qui *«nettoient»* leurs *«driveways avec une machine à pression»*.

Or, pour le Conseil régional de l'environnement (CRE), ce n'est pas si scandaleux que ça. *«On veut que la Ville utilise davantage de sable et de gravier au lieu du sel pour moins contaminer les cours d'eau*, note son président, Alexandre Turgeon. *Eh bien, le résultat, c'est que nos rues sont excessivement sales au printemps. On ne peut pas attendre la pluie pour nettoyer nos rues. On n'en finirait pas.»*

Pour le Conseil régional de l'environnement, l'arrosage des trottoirs n'est pas si scandaleux

À son avis, d'autres sources de consommation d'eau sont plus dommageables, comme les toilettes, par exemple.

Réseau Environnement croit pour sa part que le recours à d'autres sources d'eau forcerait les camions à faire des déplacements, avec un impact encore plus dommageable en gaz à effets de serre (GES).

Du côté de la Fondation Rivières, on est plus mitigé. *«La Ville en tant qu'institution publique doit montrer l'exemple et avoir les meilleures pratiques»*, croit son porte-parole, Alexandre Joly.

Interrogés sur la possibilité pour Québec d'imiter la Ville de Trois-Rivières, qui utilise des eaux de pluie pour nettoyer ses rues, ni le CRE ni le Réseau Environnement ne sont convaincus que c'est faisable.

«Reste à savoir comment on accumule l'eau de pluie», poursuit Alexandre Turgeon. *«Récupérer l'eau de pluie nécessiterait d'immenses réservoirs»*, croit quant à lui Jean Lacroix.

L'opposition critique

Vérification faite, Trois-Rivières utilise trois barils de 10 000 litres chacun d'eau. Installés sur les toits d'un garage municipal et d'un aréna, les barils récoltent l'eau de pluie à l'aide de gouttières. Ce système mis en place en 2014 vise à réduire la consommation d'eau de 20% à l'échelle de l'agglomération.

Selon le porte-parole de la Ville, Yvan Toutant, deux autres réservoirs doivent bientôt faire passer la capacité totale des réservoirs à 50 000 litres. En plus de servir au nettoyage des rues, l'eau est utilisée pour arroser les arrangements floraux de la ville pendant la belle saison.

Le maire Labeaume n'a pas voulu commenter l'article mardi, préférant réserver ses commentaires pour le lendemain. Mais, du côté de l'opposition, on trouve cela choquant.

«Les bottines ne suivent pas du tout les babines, pour reprendre une des expressions préférées du maire, s'insurge la chef de l'opposition, Anne Guérette. *Ce n'est pas acceptable que le maire, qui a affirmé qu'il faisait de l'eau sa priorité, n'ait pas agi concrètement pour qu'on lave les rues avec de l'eau de pluie.* […] *On voit qu'à Trois-Rivières, c'est fait. C'est clair que c'est ce qu'il faut faire.»*

Le Devoir

Action Longueuil éclate

Huit élus ont claqué la porte du parti de la mairesse de Longueuil, Caroline St-Hilaire, cet après-midi, lui reprochant de les exclure de son cabinet. La candidate défaite à la chefferie, Josée Latendresse, et sept des élus qui l'appuyaient lors de la course se sont dissociés d'Action Longueuil pour siéger comme indépendants. La victoire de Sylvie Parent, candidate appuyée par la mairesse St-Hilaire, a divisé la formation politique à quelques heures de la séance du conseil municipal de lundi. La semaine dernière, les élus ont reçu un avis du greffe de la Ville de Longueuil les avisant qu'ils n'avaient plus accès au cabinet de la mairesse. Celui-ci est désormais réservé aux membres du comité exécutif, comme c'est le cas dans d'autres villes, par exemple Montréal.

Le Devoir

NCH de Québec: première pelletée de terre ce printemps

Le chantier du Nouveau Complexe hospitalier de Québec (NCH), un projet de 2 milliards, doit débuter au plus tard en juin, a annoncé le ministre de la Santé Gaétan Barrette. La première phase du projet comprend la construction d'un nouveau centre de cancérologie pour accueillir la clientèle de tout l'est du Québec. Pendant la durée des travaux, les patients en cancérologie seront traités à l'Hôtel-Dieu de Québec ou à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Rappelons que le NCH est né de la fusion de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, et sera bâti sur le site de ce dernier. Le nouveau centre en cancérologie doit recevoir ses premiers patients en 2020, et le NCH au complet sera opérationnel en 2025.

Le Devoir

ÉDITORIAL

LIBRE-ÉCHANGE

Jusqu'où aller ?

Comme pour faire un pied de nez au voisin américain, Ottawa et les provinces viennent de conclure un nouvel accord de libéralisation des échanges interprovinciaux. Si la plupart des acteurs économiques s'en réjouissent, certains trouvent qu'on ne va pas encore assez loin.

À partir de juillet prochain, l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) remplacera l'Accord sur le commerce intérieur en vigueur depuis 1995. La grande différence entre ces deux traités commerciaux réside dans l'approche.

Jusqu'à ce jour, les gouvernements indiquaient nommément les secteurs de leur économie à être libéralisés, tous les autres étant soumis à des règles différentes d'une province à l'autre.

Désormais, c'est le contraire : ne sont énumérés en annexe de l'accord que les secteurs qui continueront d'être protégés alors que tous les autres secteurs seront libéralisés et harmonisés.

Chaque province a dû justifier ses choix lors de la négociation, la plupart du temps pour des raisons historiques et politiques. Le commerce agricole, par exemple, reste très réglementé, surtout en Ontario et au Québec, et la plupart des provinces ont exclu la santé et les services sociaux ainsi que la production et la vente d'énergie.

Jean-Robert Sansfaçon

Il n'y aura pas non plus de libre circulation de l'alcool (et bientôt du *pot*), et les camionneurs indépendants devront encore se soumettre à des exigences différentes d'une province à l'autre, du moins tant qu'on ne sera pas parvenu à s'entendre sur ces questions.

En revanche, comme seuls les secteurs clairement nommés — pas très nombreux, mais importants — sont exclus, l'entente devrait stimuler les échanges et rendre la vie plus facile pour les PME. Rappelons que la vente de biens et services aux autres provinces représente 40 % de nos exportations et 19 % de notre PIB.

Les gouvernements se sont aussi entendus pour que tous les appels d'offres d'une valeur supérieure à 25 000 $ soient désormais ouverts aux entreprises de n'importe quelle région, et chacun s'engage à éviter *« des guerres d'enchères en vue d'attirer d'éventuels investisseurs en quête des stimulants les plus avantageux »*.

Il est évidemment trop tôt pour évaluer l'impact réel de telles clauses puisqu'au-delà du texte d'une entente, il y a sa mise en œuvre. Tout le monde est pour l'ouverture, mais quand vient le temps de décider, chaque cas est différent et la politique s'en mêle. Pensons au métro de Montréal et à Bombardier. Pensons à l'industrie du jeu vidéo qu'on attire chez nous à coup de millions par année.

La gestion de l'offre dans les secteurs du lait, de la volaille et des œufs permet aux producteurs de tirer un revenu stable de leur travail, mais elle impose des prix plus élevés et rend ce type de production prohibitif.

À l'inverse, il n'y a pas de raison sur papier de s'opposer à ce qu'un entrepreneur traîne avec lui ses ouvriers les plus compétents, mais les choses se compliquent sur le terrain quand les travailleurs locaux exigent la priorité d'embauche.

Et que dire du respect des compétences provinciales dont le Québec est le champion : parmi les critiques de l'ALEC, il y a celle de la presse de Toronto qui juge que l'accord ne va pas assez loin puisqu'elle n'impose toujours pas d'autorité centralisée en matière de services financiers (lire : d'autorité ontarienne). Eh non ! Et il faudra s'y faire parce qu'il s'agit d'une compétence que le Québec refusera toujours d'abandonner.

ÉGYPTE

Sur la mauvaise voie

Les Égyptiens ont vécu sous l'état d'urgence pendant 44 des 50 dernières années. Qu'en conséquence le président égyptien ait annoncé l'élargissement pour trois mois de l'état d'urgence, dans la foulée des attentats qui ont fait 45 morts dans deux églises coptes en ce dimanche des Rameaux, ne relève pas de l'exception. Non plus que les Coptes orthodoxes d'Égypte, qui subissent violence sectaire et discrimination en emploi depuis toujours pour ainsi dire, se sentiront rassurés par la décision du maréchal Abdel Fattah al-Sissi — d'autant que depuis son arrivée au pouvoir, il y a trois ans, il s'est doté d'amples pouvoirs de répression qui lui servent à museler toutes les oppositions, de quelque nature qu'elles soient.

Guy Taillefer

Le drame est que ces nouveaux attentats commis contre la minorité copte, la communauté chrétienne la plus nombreuse du Moyen-Orient et l'une des plus anciennes, en annoncent sans doute d'autres, et de tout aussi meurtriers. Ils traduisent à la fois la capacité nouvelle du groupe État islamique (EI), qui en a revendiqué la paternité, à quitter ses repaires du Sinaï pour mener des attaques dans les grandes villes et les limites manifestes de la politique du tout-répressif mené par al-Sissi, n'en déplaise à Donald Trump qui, recevant la semaine dernière le président égyptien à la Maison-Blanche, l'a félicité pour son *« travail fantastique »*.

Il est tout à fait permis de penser que l'élection en 2012 de Mohamed Morsi, issu des Frères musulmans et par ailleurs premier président élu de l'histoire du pays, représentait une menace pour l'avenir de la fragile démocratie égyptienne née du « Printemps » de 2011. Il est encore moins interdit d'affirmer que l'éviction de Morsi l'année suivante et la montée en puissance d'al-Sissi ont anéanti les espoirs d'ouverture et renvoyé l'Égypte à l'état de dictature militaire, comme elle l'était sous Moubarak.

Un mois après le coup d'État du 3 juillet 2013 survenait le massacre de la place Rabia-El-Adaouïa, dans lequel plus de mille militants pro-Morsi, selon Human Rights Watch, mouraient aux mains des forces de sécurité. Depuis, des milliers de personnes encore ont été tuées ou emprisonnées et des centaines d'autres ont été condamnées à mort dans des procès de masse expéditifs — pendant que le nombre d'attentats terroristes a fortement augmenté.

Assiégé en Libye, en Irak et en Syrie, le groupe EI se taille en Égypte un nouveau terrain de déstabilisation, à la faveur d'une alliance avec une certaine frange des Frères musulmans. Il n'existe pas d'antidote simple au poison du terrorisme islamiste. Mais il ne se trouve ni dans l'incompétence éhontée dont fait preuve al-Sissi en matière de développement économique ni dans le mépris total qu'il affiche pour les droits de la personne.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 › FAIS CE QUE DOIS !
Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

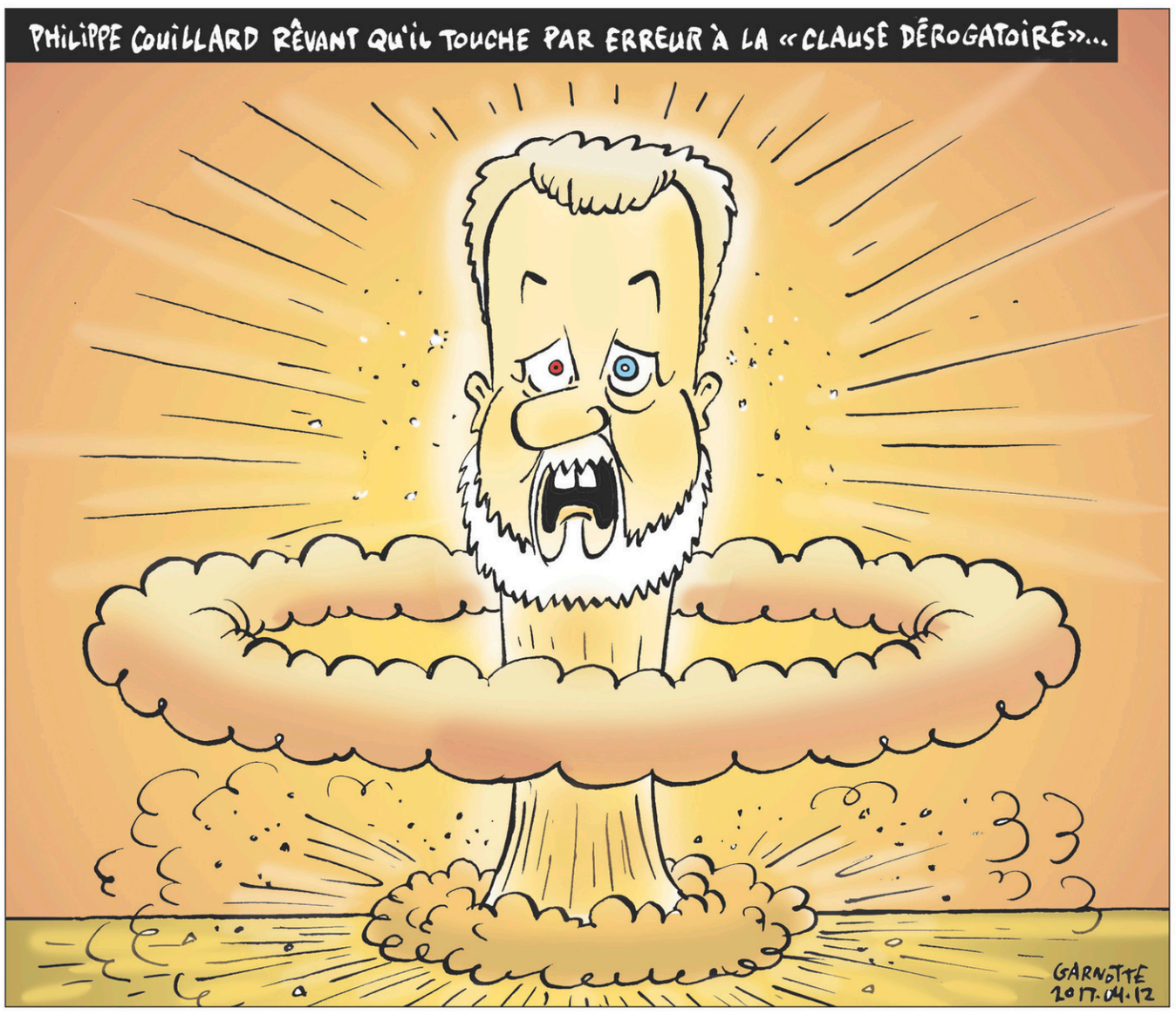

LETTRES

Justin Trudeau et le Canadien anglais

Le premier ministre Justin Trudeau avance que le Canada est né à Vimy. Encore une fois, le premier ministre réfléchit comme un anglophone.

Pour le Canada anglais, la bataille de Vimy est un acte de naissance. À cette époque, le Canada est un dominion qui n'est pas maître de sa politique étrangère. Lorsque l'Empire britannique entre en guerre contre l'Allemagne, le Canada est en guerre lui aussi, sans qu'on lui demande son avis.

Cette situation aberrante pour un État souverain est incompréhensible aujourd'hui. Il faut comprendre que le Canada anglais est un peuple resté loyal à la Couronne britannique après la Révolution américaine. Les Canadiens anglais se considèrent comme des sujets britanniques ; les Canadiens, ce sont les francophones de souche.

Cette allégeance inconditionnelle est quelque peu troublante, dans la mesure où les Canadiens anglais n'habitent plus les îles britanniques depuis 150 ans… Leur nation se confond avec la Grande-Bretagne.

La bataille de Vimy permet aux soldats canadiens-anglais de s'illustrer, de se distinguer du corps expéditionnaire britannique. Enfin ! Pourtant, l'importance de cette bataille est largement exagérée… Elle ne permet pas d'atteindre l'objectif initial de percer le front allemand. Les soldats ennemis se replient pour former une nouvelle ligne défensive qui tiendra jusqu'en novembre 1918.

Néanmoins, la pugnacité des troupes canadiennes-anglaises impressionne. Ils gagnent leurs lettres de noblesse, ce qui permet au Canada de signer comme pays autonome le traité de Versailles, en 1919. C'est seulement en 1931, à la signature du Statut de Westminster, que le Canada acquiert sa pleine indépendance.

Mais quel est le sens de la bataille de Vimy. S'agit-il de la naissance du Canada ? Pas du tout. Le Canada est né avec les Canadiens-français. Ils ont donné ce nom à la Nouvelle-France, parce qu'ils ne se considéraient plus comme français. C'est le Canada que les troupes britanniques ont conquis en 1760.

Lorsque M. Trudeau affirme que le Canada est né à Vimy, en 1917, il parle comme un Canadien anglais pour qui tout ce qui existait avant 1760 ne vaut même pas la peine d'être mentionné.

Très décevant de la part de notre premier ministre.

André Racicot
Gatineau, le 9 avril 2017

La Terre ne tourne pas rond

Présentement, les bovins qui sont transportés au Canada peuvent être laissés sans manger ni boire pendant 52 heures d'affilée. Ce règlement est cruel. L'Agence canadienne d'inspection des aliments suggère de ramener cet intervalle à 36 heures. C'est un pas en avant.

N'empêche, quand je pense qu'au Soudan du Sud nous laissons des humains mourir de faim, je me dis que la Terre ne tourne pas rond.

Sylvio Le Blanc
Montréal, le 10 avril 2017

LIBRE OPINION

Le débat sur la justice administrative n'a que trop tardé à s'engager

PIERRE ISSALYS
Université Laval
PIERRE NOREAU
Université de Montréal
MARTINE VALOIS
Université de Montréal

Actuellement au Québec, les titulaires de quelque 460 charges de décideur administratif indépendant sont sélectionnés, nommés, et éventuellement reconduits dans leurs fonctions au terme de leur mandat, dans des conditions qui ne leur confèrent pas de garanties suffisantes de transparence, de légitimité et de compétence.

Telle est la principale conclusion d'une étude que nous avons publiée en février 2014 (*La justice administrative : entre indépendance et responsabilité*, Éditions Yvon Blais). Elle concerne les membres d'une quinzaine d'organismes publics québécois, qui vont du Tribunal administratif du Québec à la Commission québécoise des libérations conditionnelles, en passant par la Commission d'accès à l'information et la Régie des marchés agricoles et alimentaires.

Cette conclusion, étayée par une analyse de l'état du droit en matière d'indépendance des décideurs administratifs, par des entretiens approfondis avec un échantillon représentatif de ces décideurs et par un examen du régime applicable à leurs homologues dans quatre provinces canadiennes, nous a conduits à recommander l'adoption au Québec d'une loi-cadre instaurant un socle commun de règles sur la sélection et la nomination de ces décideurs, le renouvellement de leur mandat, la détermination de leur rémunération et de leurs autres conditions de travail et la gestion administrative des organismes exerçant en situation d'indépendance une activité de décision individualisée.

Pour un débat public et parlementaire

Depuis lors, hormis quelques échanges à l'Assemblée nationale et malgré la réapparition périodique de cette question dans l'actualité politique et administrative, le débat que nous souhaitions nourrir ne s'est pas véritablement engagé. Le faible écho qu'ont reçu nos propositions nous paraît de mauvais augure pour la qualité de la justice administrative. Le Québec avait pourtant progressé de manière très notable il y a 20 ans vers cet objectif avec l'adoption de la Loi sur la justice administrative.

Aussi convient-il de saluer le récent dépôt devant l'Assemblée nationale, par le député Simon Jolin-Barrette, du projet de loi 792, Loi sur la procédure de sélection et de nomination des décideurs administratifs indépendants et de renouvellement de leur mandat. Cette initiative rappelle l'urgence et la gravité des questions dont traite ce projet de loi. Techniquement très soigné, ce texte constitue une bonne base de discussion. Nous souhaitons que son dépôt annonce l'ouverture prochaine d'un débat public et parlementaire. Ce débat aura pour enjeu la crédibilité d'importantes institutions publiques. Il est plus que temps de l'aborder avec lucidité, inventivité et hauteur de vue.

Pour être à la mesure de l'enjeu, la réforme issue de ce débat devra comporter ce qui en constitue, à nos yeux, le minimum incompressible : tout en conservant aux membres du gouvernement le pouvoir de nommer ces décideurs administratifs indépendants, elle devra confier la gestion du processus de leur sélection, selon des règles uniformes, à un secrétariat lui-même indépendant, rattaché directement à l'Assemblée nationale. Le projet de loi 792 déposé par le député de Borduas propose une réforme du mode de sélection et de nomination des décideurs administratifs indépendants qui prend appui sur ce minimum incompressible et qui constitue, de ce fait, un pas dans la bonne direction.

IDÉES

Bombardements américains en Syrie et droit international

RÉMI BACHAND

Professeur de droit international, membre du Centre d'études sur le droit international et la mondialisation
Département des sciences juridiques, UQAM

ALEX BRANDON ASSOCIATED PRESS

Les bombardements ordonnés par le président américain, Donald Trump, sont incontestablement contraires au droit international, écrit Rémi Bachand.

Depuis au moins l'intervention en Afghanistan en 2001, il existe un débat parmi les différents intervenants du champ du droit international concernant l'usage de la force entre les États. Rappelons que la Charte des Nations unies prévoit que ses membres doivent s'abstenir, *«dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force,* […] *contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État* […]». Cet article, qui est probablement la pierre angulaire du droit international de la période contemporaine, ne souffre que de deux exceptions: celle d'un recours à la force autorisée par le Conseil de sécurité; celle d'un État exerçant son *«droit naturel de légitime défense»* lorsqu'il est victime *«d'une agression armée»*.

Le débat mentionné concerne l'interprétation à donner aux termes utilisés dans la Charte sur ce sujet. D'un côté, certains des États les plus lourdement militarisés (les États-Unis, Israël et quelques autres) et les internationalistes qui leur sont favorables cherchent à élargir les possibilités d'une intervention militaire conforme au droit international. Ceux-ci plaident notamment pour une extension du droit à la légitime défense préventive (pouvant justifier l'agression contre l'Irak en 2003) ou contre des groupes se trouvant sur le territoire d'un État, mais sans avoir de lien organique avec celui-ci (pour légitimer la guerre contre l'Afghanistan en 2001). Ironiquement, se sont joints à eux des «humanitaristes» qui proposent, notamment par la doctrine de la «responsabilité de protéger», de permettre l'usage de la force lorsque sont commis certains crimes graves, argument qui n'a été formellement utilisé que lors de l'intervention en Libye en 2011.

Le monde s'en trouvera-t-il plus sécuritaire? Rien n'est moins sûr.

Face à ce groupe se dressent des États (ayant souvent été victimes d'agressions impérialistes ou néocoloniales) et des juristes défendant une version «restrictive» du droit au recours à la force et qui estiment, par exemple, que le droit à la légitime défense ne peut s'exercer que lorsque l'agression a déjà commencé (contre la légitime défense préventive) et est le fait d'un État. Ils sont aussi sceptiques quant à la responsabilité de protéger.

Légalité des bombardements

Au regard du droit international, les bombardements effectués la semaine dernière ne peuvent se justifier d'aucune des deux façons susmentionnées. En effet, aucune résolution n'a été adoptée par le Conseil et les bombardements ne s'inscrivent pas dans les paramètres qui leur permettraient d'être justifiés par le droit à la légitime défense. En bref, ces bombardements sont incontestablement contraires au droit international, chose que très peu ont jusqu'à maintenant fait remarquer.

Pour plusieurs (et il semble que ce soit la position du gouvernement du Canada et de plusieurs États occidentaux), les allégations d'attaques au gaz sarin contre la population civile justifiaient les frappes, quoi qu'en dise le droit international. Or une telle position peut, à notre avis, avoir des effets malheureux à long terme sur le droit international.

Rappelons d'abord qu'un aspect important du droit international est ce que l'on appelle le droit coutumier, qui non seulement constitue le fondement de plusieurs de ses règles, mais qui permet aussi d'interpréter certaines de ses dispositions (par exemple, ce que l'on entend précisément par «droit à la légitime défense»). Ce droit coutumier se repère et évolue par la jonction de deux éléments, à savoir la pratique des États et leur *opinio juris*, c'est-à-dire la conscience d'adopter une pratique parce qu'on a l'obligation juridique de le faire. Les réactions qu'ont les États devant des situations telles que les bombardements de la semaine dernière sont grandement significatives de leur *opinio juris* et peuvent avoir un impact significatif dans l'évolution du droit international.

En affirmant qu'ils appuyaient les bombardements, le Canada et plusieurs États européens ont, d'une certaine façon, donné leur avis sur l'état du droit international et ont possiblement, du fait même, créé un précédent qui risque d'avoir un impact réel sur l'état de celui-ci. Leur position, inspirée de l'approche extensive elle-même défendue par les États faucons, va dans le sens d'une plus grande permissibilité des interventions armées dans le cas de certaines violations du droit humanitaire. Le monde s'en trouvera-t-il plus sécuritaire? Rien n'est moins sûr. On a vu à plusieurs reprises (notamment en Irak et en Libye) au cours des dernières années que des interventions ayant des motifs strictement politiques ou économiques ont régulièrement été légitimées par des justifications humanitaires. Dès lors que les interventions militaires fondées sur de telles justifications seront considérées comme étant conformes au droit international, il sera possible d'inventer des faits (l'Irak en 2003), de mentir sur ceux-ci (il sera impossible de savoir si tel n'est pas le cas des bombardements tant que toute la lumière ne sera pas faite sur l'origine du gaz sarin ayant tué les civils la semaine dernière), voire d'encourager des rébellions de manière à provoquer la répression lorsque l'on voudra se débarrasser d'un gouvernement que l'on désapprouve.

Pour conclure, si l'on analyse la question strictement à partir du 6 avril 2017 en Syrie, il est possible de dire que, bien qu'illégaux, les bombardements étaient légitimes. Toutefois, si l'on prend un peu de recul et que l'on cherche à comprendre les impacts de ceux-ci sur le monde dans sa globalité, et ce, pour les cinquante ou cent prochaines années, il est plus probable qu'on en arrive avec un constat différent.

La liberté d'expression est aussi un objet et un moyen de lutte sociale

NORMAND LANDRY

Professeur à la TELUQ, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en éducation aux médias et droits humains, et chercheur au Centre de recherche interuniversitaire sur la communication, l'information et la société (CRICIS)

Les médias, parmi lesquels *Le Devoir*, ont récemment traité de liberté d'expression avec un intérêt renouvelé.

Il y a ces libertés qu'on proclame fondamentales pour ensuite prestement justifier de les limiter sitôt qu'elles indisposent, sitôt qu'elles se voient associées à des contraintes et à des obligations, soient-elles morales ou juridiques.

La notion de «liberté d'expression» illustre précisément cet apparent paradoxe. Parfois idolâtrée, cette liberté fait néanmoins l'objet d'assauts incessants et de controverses récurrentes; constitutionnalisée, elle trouve dans ses applications juridiques des limites qui en restreignent considérablement la portée. Au Québec et au Canada, la notion de «liberté d'expression» renvoie tout à la fois à un droit de la personne, à un droit constitutionnel, et à une norme morale.

Dans le cadre des débats qui nous animent, il arrive fréquemment que l'on confonde ces trois facettes. Pierre Trudel (*Le Devoir*, 4 avril) soutient que la liberté d'expression est ce que le droit nous dit qu'elle est: lui seul peut légitimement la définir et en poser les limites. Dans une société pluraliste, elle ne saurait se moduler selon les préférences et intérêts de chacun. Ce serait ouvrir grand la porte à la censure, aux sensibilités qui s'accommodent mal des propos que d'autres jugent acceptables ou même opportuns. Soit, mais le droit n'est pas une chose déconnectée du social; il se module en fonction des consensus, des époques, des contextes. Une culture de liberté d'expression favorise bien plus l'émergence de robustes et sains débats publics que des règles juridiques que l'on oppose dans un système de justice toujours inaccessible pour la vaste majorité de la population. Il est sain et nécessaire que l'on se questionne sur les limites de la liberté d'expression à un niveau moral et social.

La fin des exclusions

Marcos Ancelovici (*Le Devoir*, 1er avril 2017) rappelle que cette liberté d'expression se module selon les privilèges en société: tous n'ont pas la même capacité à s'en saisir. Des pans entiers de notre société peinent à se faire entendre — ce sont ces gens dont on parle beaucoup, mais qu'on entend peu: minorités culturelles, sexuelles, ethniques, gens en situation de pauvreté. Ainsi «capturée» par les élites, la liberté d'expression pourrait alors renforcer des inégalités. Cela est très vrai. Mais la solution au problème n'est certainement pas de légitimer les gestes et actions qui cherchent à empêcher l'expression de discours que l'on estime être en droit de qualifier unilatéralement de «xénophobes», de «transphobes,», de «colonialistes» ou de «sexistes», comme l'a récemment fait l'Association facultaire étudiante des sciences humaines de l'UQAM. Dans un texte publié dans *Ricochet*, Alain Savard va plus loin encore, il dit: rien ne sert de dialoguer avec les élites et leurs représentants, nous sommes en lutte. On ne saurait dire mieux pour illustrer les risques d'une société qui se polarise et qui se replie, à gauche comme à droite, en sacrifiant au passage un principe de débat public pourtant fondamental. La lutte contre les inégalités expressives est une avenue beaucoup plus prometteuse et productive que la constitution de ghettos idéologiques et les appels à la censure.

Valérie Lefebvre-Faucher, finalement (*Le Devoir*, 1er avril 2017), se demande pourquoi on se préoccupe tant de la liberté d'expression des gens — des hommes, pour la plupart — qui ont des tribunes et qui s'imposent dans l'espace public alors que tant d'entre nous continuent à être confinés à la marge, dans des zones d'ombre. La question est peut-être ici: il devient intenable, dans une société pluraliste et profondément inégale, de continuer à tolérer ces inégalités qui proscrivent une réelle diversification du début public. Plutôt que de récuser un principe de liberté d'expression ayant joué un rôle majeur dans la démocratisation des sociétés, il conviendrait de s'en saisir pour exiger la fin de ces exclusions. Si elle est d'abord un principe juridique, la liberté d'expression est aussi un objet et un moyen de lutte sociale.

Le sens des mots

FRANCINE PELLETIER

«*Ça suffit!*» Comme s'il s'agissait d'une mauvaise blague qui aurait trop duré, c'est avec ces mots que le chef du Parti québécois a souligné son opposition à une commission sur le racisme systémique à laquelle, pourtant, son propre collègue Alexandre Cloutier et quelque 1900 pétitionnaires ont déjà donné leur aval, pour ne rien dire de partis politiques aussi opposés que le PLQ et Québec solidaire. *«Ça suffit de culpabiliser les Québécois»*, de marteler la nouvelle Jeanne d'Arc de la nation québécoise, Jean-François Lisée.

On croit rêver. Aurait-on l'idée de refuser de tenir une commission d'enquête sur la disparition des femmes autochtones de peur de culpabiliser la police? De refuser de tenir des états généraux sur l'éducation de peur de culpabiliser les ministres qui se sont succédé à ce ministère? De refuser un forum aux victimes d'agressions sexuelles parce qu'humilier les hommes, ça va faire? Selon le chantre en chef des vierges offensées, Richard Martineau, il n'y a qu'au Québec qu'*«on lave notre linge sale en public»*. Partout ailleurs, on fait ça comme des grands, *«en toute discrétion»*. C'est évidemment ignorer que tous les grands coups de barre, tous les impératifs que nous nous sommes donnés pour résoudre un «problème de société», que se soit en éducation, en santé, sur la question des femmes ou sur celle des autochtones, sont passés par ce genre de grand-messe que sont les commissions parlementaires. L'Ontario a d'ailleurs tenu la «Commission on Systemic Discrimination» à propos de son système judiciaire en 2011.

Il n'y a qu'au Québec que l'on semble vouloir ignorer le sens des mots. Systémique ne veut pas dire «chronique» ou «sans répit». Le mot ne renvoie pas à une société pourrie, à une gang de racistes impénitents, à une tache noire au palmarès des nations. On peut être des gens ouverts et tolérants, comme le professe M. Lisée, et quand même faire preuve de racisme systémique. Le terme fait plutôt référence à un «ordre établi» qui dicte la place qui nous est assignée selon des critères connus mais souvent inconscients, tels le statut socioéconomique, le sexe et, oui, la race. Bref, le racisme et le sexisme sont systémiques, la bêtise, elle, comme la malhonnêteté intellectuelle, est individuelle.

Le racisme et le sexisme sont systémiques, la bêtise, elle, comme la malhonnêteté intellectuelle, est individuelle

Le mot «systémique» renvoie avant tout aux disparités sociétales. Les chiffres sont d'ailleurs éloquents à ce chapitre. Sur 125 élus à l'Assemblée nationale, seulement 5 députés sont «racisés»; à la Ville de Montréal, c'est 4 sur 103. Les chiffres colligés par le Conseil des Montréalaises, organisme voué à la promotion des femmes à l'hôtel de ville, sont particulièrement éclairants. Car les femmes occupent actuellement 44% des postes administratifs et 32% des postes de direction. Pas encore le pactole, dites-vous, mais une nette amélioration au cours des dernières décennies. Si on regarde maintenant quelle proportion de femmes «racisées» a réussi à grimper l'échelle, c'est l'hécatombe: seulement 4%. En d'autres mots, les femmes provenant d'une minorité ethnique se retrouvent là où les Québécoises de souche croupissaient il y a 25-30 ans. Et on hésiterait encore à tenir une commission sur la discrimination raciale?

Les remèdes à la discrimination ont beau être connus, dit-on, la raison première d'une commission est ailleurs: c'est d'abord de signifier à l'ensemble de la société que nous prenons cette question au sérieux. Une commission parlementaire est hautement médiatisée; les choix que font les chefs d'entreprise ou les propriétaires d'immeubles ne le sont pas. Une commission (qui fait bien son travail) nous conscientise et nous responsabilise tous un peu davantage.

L'impératif de la conscientisation est d'autant plus urgent qu'on sait que la tolérance envers les immigrants est à la baisse. Un sondage CROP-*La Presse* fait en janvier dernier démontre que 55% des Québécois francophones non seulement nient le problème du racisme, *«ils n'hésitent pas à dire qu'ils voient d'un mauvais œil l'immigration en général et celle des musulmans en particulier»*. La crise des accommodements religieux, exacerbée de plus belle par le débat sur la charte des valeurs, a ravivé la vulnérabilité séculaire des Québécois, avec les conséquences que l'on sait.

Le temps ne serait-il pas venu de mettre sous la loupe ce sentiment de peur qui nous pousse à nous replier sur nous-mêmes tout en niant le problème? Le chef du PQ ne rend service à personne en balayant la discrimination raciale sous le tapis tout en renforçant nos penchants à nous flatter la bedaine. Ceux qui prétendent vouloir bâtir un pays devraient au contraire s'empresser d'aérer les petits coins qui sentent le renfermé.

fpelletier@ledevoir.com
Sur Twitter: @fpelletier1

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon *(chef de division)*, Robert Dutrisac, *(éditorialiste)*, Michel Garneau et Pascal Élie *(caricaturistes)*, Jacques Nadeau *(photographe)*, Olivier Zuida *(recherchiste photos)*; **information générale :** Isabelle Paré *(chef de division et reporter)*, Stéphane Baillargeon *(généraliste)*, Gérald Dallaire *(pupitre)*, Amélie Daoust-Boisvert *(santé)*, Jean Dion *(sports)*, Marco Fortier *(éducation)*, Marie-Pier Frappier *(pupitre)*, Lisa-Marie Gervais *(diversité)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Jessica Nadeau *(éducation)*. Alexandre Shields *(environnement)*; **information politique :** Michel David *(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Marie Vastel *(correspondantes parlementaires à Ottawa)*, Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui *(correspondants parlementaires à Québec)* Dave Noël *(recherche)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales, Montréal)*, Isabelle Porter *(affaires municipales, Québec)*; **information culturelle :** Guillaume Bourgault-Côté *(politiques culturelles)*, Julie Carpentier *(pupitre)*, Fabien Deglise *(livres)*, Catherine Lalonde *(arts vivants)*, François Lévesque *(écrans)*, Caroline Montpetit *(arts vivants)*, Philippe Papineau *(médias)*; **information économique :** Gérard Bérubé *(adjoint au directeur de l'information)*, François Desjardins et Éric Desrosiers *(reporters)*, Benoît Munger *(pupitre)*; **information internationale :** Guy Taillefer *(chef de division et éditorialiste)*; **section art de vivre :** Diane Précourt *(responsable des cahiers Week-end et Plaisirs)*; **cahiers spéciaux :** Loïc Hamon *(responsable)*; **équipe numérique :** Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay *(pupitres)*; **correction :** Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant *(correctrices)* ; **soutien à la rédaction :** Amélie Gaudreau *(coordonnatrice à la rédaction)*, Jean-Philippe Proulx *(commis)*. **DOCUMENTATION** Manon Derome *(Montréal)*, Denise Ledoux *(Ottawa)*. **PUBLICITÉ** Charleyne Bachraty *(adjointe au vice-président)*, Marlène Côté, Évelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebaï *(directrices de comptes)*, Amélie Maltais *(commis aux avis légaux)*, Alessandra Tantalo et Laurence Hémond *(coordonnatrices publicitaires)*. **PRODUCTION** Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur Web)*, Jean-François Côté *(analyste programmeur)*, Luc Girard *(technicien informatique)*, Solène M. Hébert *(développeuse Web)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Catherine Gentilcore *(coordonnatrice marketing, communications et relations publiques)*, Sébastien Beaupré *(coordonnateur service à la clientèle)*, Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez *(préposées au service à la clientèle)*. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova *(responsable des services comptables)*, Mélisande Simard *(adjointe administrative et responsable des ressources humaines)*, Florentina Draghici *(technicienne comptable)*, Véronique Pagé *(responsable du crédit)*.

ACTUALITÉS

SANTÉ

La perte de 20 000 membres ébranle la CSN

Le syndicat devra prendre des mesures d'austérité, dit son président

LIA LÉVESQUE

Le président de la CSN, Jacques Létourneau, qui était resté silencieux jusqu'ici, le reconnaît: la centrale est *«sous le choc»* à la suite des votes dans la santé. La CSN a perdu environ 20 000 membres et pourrait se retrouver avec un manque à gagner combiné de 10 millions de dollars. Elle devra donc faire des compressions.

Au cours d'une entrevue avec La Presse canadienne à ses bureaux mardi, le président a reconnu que la centrale ne s'attendait pas à des résultats *«hyperdécevants»*, qu'il dit accepter avec *«humilité»*.

Il estime qu'à l'issue du vote — dont les derniers résultats seront dévoilés jeudi — la CSN aura perdu entre 19 000 et 21 000 membres.

Cela résultera en un manque à gagner d'environ 6 millions pour la centrale CSN et de 4 ou 5 millions pour sa Fédération de la santé et des services sociaux.

M. Létourneau le concède: il faudra restructurer, abolir des postes. *«Combien de postes? Je n'en ai honnêtement aucune idée»*, a-t-il laisser tomber.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jacques Létourneau, président de la CSN

«On va surtout essayer de minimiser au maximum l'impact sur les services. Mais il n'y aura pas de vache sacrée. On va tout regarder: comment on organise le travail, comment on mène nos campagnes politiques. Mais il faut comprendre que c'est sûr, c'est comme dans n'importe quelle entreprise: le gros des dépenses, c'est dans la masse salariale», fait-il remarquer.

La CSN devra aussi faire une introspection pour trouver les causes de ces pertes, en débattre en instance et trouver les correctifs à apporter.

Le débat n'a pas encore été fait, mais M. Létourneau avance quelques pistes: des problèmes avec certains syndicats locaux; le fait que, pour certaines catégories de salariés, la CSN partait nettement minoritaire; le phénomène de la montée des syndicats *«de métier»* (d'infirmières, de techniciennes et professionnelles).

Du même souffle, cependant, il adresse un message optimiste à ses membres: *«Ce n'est pas la première crise qu'on traverse.»*

Et il importe de rappeler que la Confédération des syndicats nationaux compte 325 000 membres et demeure la deuxième centrale syndicale en importance au Québec, après la FTQ.

Les fusions forcées de syndicats dans la santé ont été rendues nécessaires par les fusions d'établissements de santé, commandées par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette.

À l'issue du processus, il n'y aura plus qu'un seul syndicat par catégorie d'emploi et par grand établissement.

Les gagnantes de ces fusions forcées sont la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), qui regroupe la très grande majorité des infirmières, infirmières auxiliaires, de même que l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), dans les laboratoires, l'imagerie médicale, les services diagnostiques, la nutrition, la réadaptation et les services psychosociaux.

La Presse canadienne

COUILLARD

SUITE DE LA PAGE 1

d'être jugé dans un délai raisonnable pendant cinq ans, fait valoir la porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice, Véronique Hivon. *«L'idée n'est pas tant de suspendre complètement le concept de "délai raisonnable" que de se donner un cadre différent de celui en vigueur depuis l'arrêt Jordan pour l'évaluer»*, affirme-t-elle dans un entretien avec *Le Devoir*. *«Au Québec, le système est vraiment mal en point parce qu'il a été abandonné il y a très longtemps. On est convaincu que ce ne sont pas les victimes qui doivent être abandonnées à leur tour parce que depuis trop longtemps il y a une négligence complète par rapport au système de justice au Québec»*, poursuit-elle.

La Coalition avenir Québec *«n'est pas contre»* l'utilisation de la disposition de dérogation. Pour désengorger les tribunaux, *«le gouvernement doit explorer toutes les possibilités, y compris celle-là»*, a dit le député caquiste Simon Jolin-Barrette.

Qui plus est, le gouvernement Couillard a usé de la disposition de dérogation à cinq reprises depuis le début de la 41e législature. En effet, il s'est autorisé à déroger au droit à l'égalité prévu à l'article 15 de la Charte canadienne en fixant les modalités des régimes de retraite des employés de l'État dans cinq lois distinctes.

«Là pour qu'on s'en serve»

Cela dit, le chef du gouvernement ne balaie plus du revers de la main l'idée de recourir à la clause de dérogation de la Charte canadienne des droits et libertés afin de libérer temporairement les tribunaux de leur obligation de respecter à la lettre l'arrêt Jordan. *«La clause existe. Donc, elle est là pour qu'on s'en serve, mais, selon moi, dans des circonstances exceptionnelles et pour des raisons exceptionnelles»*, a-t-il insisté.

Chose certaine, il ne fera pas usage de l'*«arme nucléaire»* de l'arsenal législatif québécois avant que l'affaire de Sivaloganathan Thanabalasingam soit close.

Le gouvernement Couillard a utilisé la disposition de dérogation à cinq reprises

L'homme âgé de 31 ans a échappé jeudi dernier à son procès pour meurtre après avoir brandi l'arrêt Jordan. La Cour suprême y a fixé le délai raisonnable pour la tenue d'un procès au criminel à 18 mois à la Cour du Québec et à 30 mois à la Cour supérieure malgré les retards causés par la défense.

M. Thanabalasingam attendait son procès en prison depuis son arrestation en août 2012. Plus de 55 mois se sont écoulés, a calculé le juge Alexandre Boucher. *«Ce délai n'est rien moins que surprenant»*, écrit-il dans un jugement de huit pages dévoilé mardi.

Le magistrat égratigne durement le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), lui reprochant notamment de ne *«pas* [avoir] *été proactif et même* [d'avoir] *contribué au retard»* en faisant *«des choix de procédure douteux»*. *«La gravité de l'accusation* [de meurtre au second degré] *ne peut en rien diminuer le droit de l'accusé à un procès dans un délai raisonnable»*, souligne-t-il à gros traits. Le DPCP a jusqu'au 6 mai prochain pour interjeter appel.

Cela dit, plusieurs requêtes en arrêt des procédures pour délais déraisonnables ont pour leur part été rejetées, a fait remarquer M. Couillard. Il y en a davantage qui ont été acceptées, a rétorqué le chef péquiste, Jean-François Lisée, appelant le gouvernement libéral à recourir *«le plus vite possible»* à la clause de dérogation. *«Le premier ministre parlait, il y a quelques jours, de bombe nucléaire. La bombe nucléaire, c'est celle qui s'abat sur la confiance que les Québécois ont en la justice. La bombe nucléaire, c'est celle qui s'abat sur les victimes qui n'auront pas justice»*, a-t-il déclaré en chambre. *«Chaque accusé libéré sans procès* [le sera] *grâce à la décision du gouvernement québécois de ne pas utiliser cet outil.»*

Le Parti québécois réclamait mardi la tenue d'un débat d'urgence sur la crise des délais en matière de justice criminelle à l'Assemblée nationale, mais en vain. Le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, a jugé la demande de l'opposition officielle irrecevable. *«*[L'arrêt de procédures ordonné par le juge Boucher constitue] *une conséquence de l'arrêt Jordan que d'aucuns pourraient qualifier de prévisible. En disant cela, je ne suis pas en train de banaliser ces conséquences. Je constate simplement que la situation ne satisfait pas les critères jurisprudentiels d'une demande de débat d'urgence»*, a-t-il souligné.

Le Devoir

MARIJUANA

SUITE DE LA PAGE 1

marijuana. Est-ce que la légalisation de la marijuana ou la consommation accrue, sur la base de la société, va amener son lot de problématiques de santé publique, de sécurité et ainsi de suite? Ben oui», a lancé le ministre de la Santé, Gaétan Barrette.

Gérer les conséquences

Ottawa a déjà annoncé qu'il s'occupera de l'approbation et de l'encadrement des producteurs autorisés de marijuana. Les provinces auront quant à elles la responsabilité de fixer les prix, d'établir le mode de distribution… mais aussi de gérer les conséquences de la consommation, a souligné le leader du gouvernement, Jean-Marc Fournier. *«Tout le monde sait qu'il y aura des conséquences sur les compétences du Québec, notamment sur les questions de santé et de sécurité publique»*, a-t-il dit.

Le gouvernement Couillard s'est néanmoins gardé d'imiter l'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan, qui pressent Ottawa d'assumer les coûts engendrés par la légalisation de la marijuana. Équipement, formation des policiers, application de la loi, règlements entourant le stockage de cette drogue sont autant d'enjeux qui ont été soulevés par les provinces de l'Ouest.

À Québec, Jean-Marc Fournier s'est contenté d'affirmer qu'il n'était *«pas impossible»* que le gouvernement en vienne à exiger des compensations du fédéral. *«Il est trop tôt maintenant pour le dire, parce que je ne sais pas ce qu'ils vont déposer»*, a-t-il dit.

Même réserve au sujet de la SAQ, à laquelle des rumeurs attribuent la gestion de la distribution de la marijuana: la ministre Charlebois a refusé de se prononcer à ce sujet, plaidant qu'il valait mieux attendre le dépôt du projet de loi.

Dans les partis d'opposition aussi, la prudence a prévalu. *«On attend d'avoir davantage de détails, de voir le projet de loi»*, a fait savoir le Parti québécois. *«Ça semble court»*, a déclaré le chef péquiste, Jean-François Lisée, au sujet de l'échéancier d'Ottawa. *«Je ne dis pas non. Mais je dis: jetons-y un œil.»*

De son côté, la Coalition avenir Québec a formulé des réserves quant aux questions de santé, de sécurité publique et de justice entourant la légalisation de la marijuana. Le parti Québec solidaire discutera quant à lui de cette question pendant son congrès du mois de mai. La proposition débattue prônera une approche basée sur la santé publique, et non sur la répression et la criminalisation, a fait savoir un porte-parole.

Le Devoir

Quels ministres ont déjà fumé?

Ottawa — Le premier ministre Justin Trudeau n'est pas le seul membre du Conseil des ministres à avoir déjà fumé de la marijuana. Sept des vingt-deux ministres interrogés au parlement mardi ont reconnu, comme leur patron, avoir fumé du *pot* dans le passé. Cinq autres — sur les trente membres du Conseil des ministres — ont refusé de répondre à la question. *«Oui, j'ai déjà fumé du* pot. *J'étais un étudiant faisant mon doctorat»*, a avoué le ministre des Transports, Marc Garneau. *«Moi, je suis allée au cégep dans les années 1970. J'étudiais en sciences humaines, en travail social. Donc…»*, a candidement commenté Diane Lebouthillier, ministre du Revenu. Sa collègue Mélanie Joly, au Patrimoine, en a déjà consommé elle aussi, tout comme Catherine McKenna à l'Environnement. Mais depuis que cette dernière est élue? *«J'ai beaucoup de travail à abattre sur d'autres enjeux verts!»* a-t-elle répondu. Le whip du gouvernement, Pablo Rodriguez, a fumé *«à l'occasion, quand* [il] *était jeune»*. Mineur? *«Oui. C'était une autre époque.»* Onze de leurs collègues affirment n'avoir jamais touché à la drogue douce. *«Je suis plate, hein?»* a lancé Marie-Claude Bibeau, au Développement international. *«Je n'ai jamais pris de drogue de ma vie»*, a indiqué son collègue au Commerce, François-Philippe Champagne. *«Il y a plein de choses qui m'ont attiré dans la vie, mais pas le cannabis»*, a rapporté Jean-Yves Duclos, à la Famille. Les ministres Bill Morneau, Dominic Leblanc, Ahmed Hussen, Bardish Chagger et Patty Hajdu n'ont pas voulu répondre à la question.

Marie Vastel

VIOLENCE

SUITE DE LA PAGE 1

Legal Empowerment and Appeals Project (DV-LEAP), basé à Washington.

D'autres études réalisées par le ministère fédéral de la Justice américain confirment que les risques de violence sexuelle, de traumatismes et d'impacts sur la santé des victimes augmentent en flèche après une rupture, affirme cette spécialiste, qui participe au colloque qui réunit cette semaine dans la capitale fédérale des spécialistes de la violence conjugale.

Un contexte explosif

Or, l'actualité récente démontre que ce contexte explosif est parfois très peu pris en compte par les policiers qui accueillent les plaintes des victimes ou par les juges qui doivent statuer sur la remise en liberté d'un accusé en attendant son procès.

Les meurtres récents de la jeune Daphné Boudreault, qui aurait été tuée par Anthony Pratte-Lops après avoir *«pris un temps d'arrêt»* dans leur relation, de Karen Smith, sur laquelle son mari aurait tiré lundi dernier à bout portant à San Bernardino après qu'elle l'a laissé, ou de Bridget Takyi, poignardée en 2012 après s'être enfuie avec ses enfants dans un refuge pour femmes, ne sont que des exemples de cette dynamique propre à la violence conjugale.

À défaut de violence préalable, de voies de fait ou de menaces verbales très claires, de nombreuses plaintes sont pourtant jugées non fondées et les conjoints, relâchés sans autre forme de précaution, déplorent ces experts.

Pour cette raison, plusieurs spécialistes préconisent d'élargir la définition de la violence conjugale et d'emboîter le pas au Royaume-Uni, où, depuis 2016, le *«contrôle coercitif»* exercé par un conjoint est clairement assimilé à un acte criminel.

«L'homme qui a une mainmise depuis des années sur une conjointe va utiliser tous les moyens à sa disposition, dont la surveillance des courriels, des textos, des appels téléphoniques ou un GPS pour garder le contrôle sur sa conjointe. Il faut mieux former les policiers, les avocats et les juges pour qu'ils tiennent compte de cette dynamique très caractéristique de la violence entre conjoints», affirme Simon Lapierre, organisateur du colloque et professeur à l'École de service social de l'Université d'Ottawa.

«Nos cours, en Amérique, ne considèrent pas le contrôle coercitif comme suffisant pour lancer un mandat de protection. C'est très frustrant. Pourtant, les réseaux sociaux sont souvent un nouvel outil pour abuser des femmes», juge Me Drobnick.

Dans le cas de Daphné Boudreault et de son agresseur, les signes d'un contexte de contrôle étaient patents sur les réseaux sociaux, mais n'ont pas pesé dans la balance, pas plus que les appels à l'aide lancés un an plus tôt. *«Il faut approfondir les enquêtes pour documenter l'état de la relation entre conjoints et établir la présence d'une situation de contrôle. Si on ne change pas la formation des policiers à la lumière de ces données, on rate le coche. Il faut envoyer un message clair qu'on ne voit pas la violence conjugale de façon restrictive»*, estime Simon Lapierre.

D'autres pistes

Pour Simon Lapierre comme pour Me Leighann Burns, avocate en droit de la famille à Ottawa et ex-directrice de la ressource pour femmes Harmony House, il presse aussi de revoir le processus de réception et de révision des plaintes pour violence conjugale, comme cela s'est fait à Philadelphie, une ville «modèle» en la matière. Dans cette métropole américaine, la collaboration serrée entre les ressources pour victimes de violence conjugale et les corps policiers a permis de faire chuter de 25% à 4% la proportion de plaintes jugées non fondées par les policiers.

Aux États-Unis, où trois femmes ou plus sont tuées chaque jour par un conjoint, selon des chiffres de l'Association américaine de psychologie, des États ont instauré des processus expéditifs de traitement des plaintes en matière de violence conjugale.

Révision en vue

À Ottawa, le corps policier vient d'accepter, après deux ans de pressions exercées par les ressources pour femmes violentées, qu'un groupe d'experts indépendants révise systématiquement toutes les plaintes pour violence conjugale jugées non fondées par les policiers. Cette mesure, similaire au processus mis en place à Philadelphie, entrera en vigueur l'automne prochain.

Selon Me Burns, les preuves présentées par les victimes seront passées en revue et et leur analyse pourrait conduire au dépôt d'accusations contre des agresseurs.

Simon Lapierre souhaite que le Québec emboite le pas et qu'il s'établisse une plus grande collaboration entre spécialistes en violence conjugale et corps policiers. *«La direction des enquêtes criminelles doit faire appel à d'autres professionnels que les seuls policiers pour prendre la décision de porter ou non des accusations*, insiste-t-il. *L'exemple de Philadelphie doit nous guider.»*

Le Devoir

> ***«Au Québec, le système est vraiment mal en point parce qu'il a été abandonné il y a très longtemps»***
>
> **Véronique Hivon**

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.